

FICHE D'ÉVALUATION ANNUELLE

DU PLAN D'ACTION FFADA+ DU CANADA

RAPPORT ANNUEL DÉCRIVANT LES
PROGRÈS RÉALISÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DE SON
PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LES

FFADA+

2022-23



TABLE DES MATIÈRES



EXECUTIVE SUMMARY	3
INTRODUCTION	4
A STATE OF CRISIS	4
BUDGET COMMITMENTS	5
RECOGNIZING THE <i>CALLS FOR JUSTICE</i> AS LEGAL IMPERATIVES	7
WHAT CANADIANS HAD TO SAY	8
NATIONAL ACTION PLAN	9
ANALYSIS FRAMEWORK	10
A NOTE ON TRANSPARENCY	10
SCORECARD SUMMARY	13
IMMEDIATE NEXT STEPS	41
OVERALL ANALYSIS AND CONCLUSION	45
MOVING FORWARD	46
ANNEX A: <i>CALLS FOR JUSTICE</i> NOT ADDRESSED IN <i>THE NATIONAL ACTION PLAN</i>	48

RÉSUMÉ

La fiche d'évaluation fédérale annuelle de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) sur les femmes, les filles et les personnes FF2ETDIG+ disparues et assassinées (FFADA+) suit officiellement les progrès réalisés par le gouvernement du Canada dans la mise en œuvre de son *Plan d'action 2021 pour les femmes, les filles et les personnes FF2ETDIG+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes FF2ETDIG+ autochtones* (PAN) et les voies fédérales qui l'accompagnent, publié le 3 juin 2021. Le PAN et les voies fédérales constituent la réponse du gouvernement fédéral aux *appels à la justice* présentés par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées en juin 2019. La fiche d'évaluation examine les mesures prises par le gouvernement fédéral pour atteindre les objectifs énoncés dans le PAN, notamment sa contribution et la création de programmes et d'initiatives depuis juin 2022. En outre, la fiche d'évaluation examine la mise en œuvre des actions destinées à atteindre sept objectifs à court terme et les prochaines étapes immédiates, définies par le gouvernement fédéral, et indique les prochaines étapes nécessaires pour répondre à chacun des 231 *appels à la justice*.

En évaluant les mesures prises pour atteindre les sept objectifs du PAN au cours des 12 derniers mois, il est clair que le gouvernement fédéral n'a guère progressé dans la réalisation de ses engagements. Peu d'actions promises ont été menées à bien, certaines ont enregistré des progrès marginaux, mais beaucoup d'autres sont restées lettre morte. Ce manque d'action concrète d'urgence pour mettre fin au génocide des FFADA+ est alarmant près de quatre ans après la publication du rapport final de l'Enquête nationale et deux ans après la publication du PAN, pour lequel aucun plan de mise en œuvre n'a encore été publié. Bien que des progrès aient été accomplis cette année et qu'ils se reflètent dans l'opinion de la population canadienne¹, le gouvernement fédéral n'a pas fait de progrès importants cette année et n'a pas respecté ses impératifs légaux et moraux d'assurer la mise en œuvre intégrale des 231 *appels à la justice* et de mettre fin à la violence envers les femmes, les filles, les personnes Deux-Esprits, transgenres et de diverses identités de genre (FF2ETDIG+) autochtones. Les taux de FFADA+ continuent d'augmenter, ce qui a récemment suscité des appels à l'état d'urgence². Malgré un léger progrès par rapport à l'année dernière, le manque flagrant d'actions significatives, l'absence de mécanismes de responsabilisation et l'aggravation de l'état de crise ont conduit l'AFAC à conclure que la performance annuelle du gouvernement pour la mise en œuvre du plan d'action national est un **ÉCHEC**.

- 1 Lorsqu'il s'agit de mettre fin à la tragédie nationale en cours des femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), les Canadiennes et les Canadiens sont plus de deux fois plus susceptibles de qualifier le travail accompli par le gouvernement du Canada de médiocre (32 %, notes de zéro à trois sur dix) plutôt que bon (15 %, notes de sept à dix sur dix). Dans l'ensemble, les notes ont augmenté depuis novembre 2022 (moyenne de 4,2 en mai 2023, moyenne de 3,8 en novembre 2022).
- 2 Annette Francis, "NWAC supports calls for a state of emergency on violence against Indigenous women," APTN News, May 04, 2023, [NWAC supports calls for MMIWG state of emergency \(aptnnews.ca\)](https://www.aptnnews.ca).





INTRODUCTION

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est une organisation autochtone nationale qui cherche à promouvoir le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes, des filles, des personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre (FF2ETDIV+) autochtones de l'île de la Tortue et de l'Inuit Nunangat. Ce faisant, l'AFAC s'engage à défendre et à développer des actions concrètes pour assurer la sécurité des personnes que nous représentons et pour mettre fin au génocide en cours des femmes, des filles et des personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre disparues et assassinées (FFADA+). Conformément à ce plaidoyer, l'AFAC évalue et rend compte des progrès réalisés par le gouvernement du Canada dans le cadre de ses engagements à mettre fin au génocide des FFADA+. Cette fiche d'évaluation servira de mécanisme de responsabilisation qui, en l'absence d'un organe de contrôle, évaluera la mise en œuvre du PAN et des *appels à la justice* par le gouvernement fédéral.

ÉTAT DE CRISE

Pendant la rédaction de cette fiche, Ramona Peter, une femme de 40 ans originaire de Ross River (Yukon), a été portée disparue par ses proches. Et le corps de Linda Mary Beardy, 33 ans, mère de quatre enfants, d'une fille, d'une cousine, d'une tante et d'une amie de la Première nation du lac Saint-Martin, a été retrouvé dans la décharge de Brady Road (à Winnipeg). Les dépouilles de Rebecca Contois, 24 ans, et d'une victime non identifiée, appelée Mashkode Bizhiki'ikwe (femme-buffle) par sa communauté, ont également été découvertes dans la décharge de Winnipeg. Les dépouilles de Morgan Harris (39 ans) et de Mercedes Myran (26 ans) se trouveraient également dans la décharge de Prairie Green, située à proximité. L'année écoulée a également été marquée par la découverte des restes de Mary Papatsie (39 ans) à Ottawa, plus de cinq ans après sa disparition, ainsi que par les disparitions et les décès de Savanna Pikuyak (22 ans), Chelsea Poorman (24 ans), Noelle O'Soup (14 ans), Kwemcxenalqs (Kwem) Manuel-Gottfriedson (21 ans) et de nombreux autres êtres chers victimes de la violence.

La continuation des décès et des disparitions de personnes FF2ETDIG+ autochtones, aggravée par l'absence d'un plan de mise en œuvre réalisable, a conduit l'AFAC à se faire l'écho des appels lancés au gouvernement fédéral pour qu'il déclare un état d'urgence nationale, conformément à la loi fédérale sur les situations d'urgence, pour mettre fin au cycle de la violence et au génocide des FFADA+³. La déclaration d'un état d'urgence nationale pourrait aider à soutenir la création d'une législation supplémentaire et accélérer l'attribution des fonds pour aborder les domaines clés de la crise. Cependant, le budget 2023 a laissé l'AFAC s'interroger sur le soutien du gouvernement fédéral aux ressources essentielles, telles que les refuges d'urgence qui, selon des rapports récents, pourraient perdre des fonds essentiels pour assurer les services de prévention de la violence⁴.

3 « NWAC supports call for a National State of Emergency, demands immediate action from government to end genocide [L'AFAC soutient l'appel à l'état d'urgence nationale et demande au gouvernement d'agir immédiatement pour mettre fin au génocide] », Native Women's Association of Canada/Association des femmes autochtones du Canada. Document consulté le 29 avril 2023, [Native Women's Association of Canada - Native Women's Association of Canada \(nwac.ca\)](https://www.nwac.ca/).

4 Mona von Stackelberg, "Women's shelters across Canada are losing nearly \$150 million in federal funding", CBC News, April 24, 2023, [Women's shelters across Canada are losing nearly \\$150 million in federal funding | CBC News](https://www.cbc.com/news/indigenous/women-shelters-funding-1.6811111).



Mettre fin au génocide des FFADA+ doit être une priorité immédiate, car la violence à l'encontre des FF2ETDIG+ autochtones est omniprésente. Il continue d'y avoir des FF2ETDIG+ autochtones qui disparaissent ou qui sont assassinées à un rythme alarmant. Il est urgent que tous les ordres de gouvernement prennent des mesures rapidement pour mettre fin au génocide des FF2ETDIG+ autochtones. Ces mesures doivent « démontrer que les femmes autochtones sont appréciées et protégées et qu'il faut une volonté politique et un engagement financier soutenus », selon Nahanni Fontaine, députée à l'Assemblée législative du Manitoba⁵.

ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

En 2022, nous n'avons pas vu de mouvement urgent sur les trois facteurs critiques que l'AFAC a reconnus comme étant nécessaires pour atteindre les objectifs décrits dans le PAN ainsi que la mise en œuvre intégrale des *appels à la justice* : un financement stable, durable et à long terme, des échéances claires et réalisables et des objectifs mesurables. Nous avons vu le financement débloqué lentement en 2022 à partir du budget fédéral de 2021, qui a engagé 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour répondre au génocide en cours :

- en appuyant la revitalisation des langues autochtones;
- en améliorant l'accès à la santé, au bien-être et aux programmes sociaux;
- en investissant dans des services de sécurité communautaire dirigés par des Autochtones et dans des modèles de maintien de la paix de la police des Premières Nations;
- en contribuant au financement de base des organisations régionales de femmes, de filles et de personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre autochtones.

Le budget 2022 n'a pas vu de contributions spécifiques supplémentaires à l'intention des FFADA+, mais des fonds ont été réservés pour soutenir les efforts visant à éliminer la violence fondée sur le genre et à traiter les questions urgentes, notamment le logement, la santé, les services sociaux, l'infrastructure dans les réserves et l'éducation. Ce financement a offert un certain soutien aux FF2ETDIG+ autochtones, à leurs familles et à leurs communautés, et s'est ajouté à des engagements financiers antérieurs qui pourraient être efficaces en vue de prévenir la violence. Cependant, le financement du budget fédéral 2022 n'a pas répondu aux attentes en ce qui concerne les investissements essentiels nécessaires pour combler les lacunes et réduire les obstacles auxquels sont confrontées les communautés autochtones. Par exemple, le logement a été sous-financé par comparaison aux recommandations de la SCHL et du Conseil national du logement, qui recommandaient respectivement 4,3 milliards par an pendant 10 ans et 6,8 milliards sur deux ans. Ce budget ne prévoit que 4 milliards de dollars sur 7 ans.

⁵ Nahanni Fontaine, @NahanniFontaine. April 5th, 2023. Twitter. <https://twitter.com/NahanniFontaine/status/1643704424970301443?s=20>.



Le budget 2022 n'a pas abordé directement le génocide des FFADA+, car d'importants engagements budgétaires relatifs à plusieurs questions spécifiques aux FF2ETDIG+ autochtones ont été négligés. Notamment, le manque de financement pour soutenir la guérison des survivantes et des familles des FFADA+ a réduit les possibilités pour les femmes et les filles autochtones de participer à des pratiques de guérison autochtones cruciales. Bien que certains investissements aient été consacrés à la prévention de la violence fondée sur le genre, le financement n'a pas été explicitement orienté vers l'accélération des travaux visant à répondre aux *appels à la justice* ou au PAN.

En comparaison, l'AFAC a fait preuve d'un optimisme prudent à l'égard du budget 2023, qui proposait quatre nouveaux volets de financement destinés à répondre aux besoins du MMIWG2S. Les points forts du budget fédéral 2023 sont les suivants :

- **2,2 MILLIONS** de dollars sur cinq ans, à partir de 2023 2024, pour mettre en place un mécanisme de surveillance permettant de suivre les progrès de la mise en œuvre et d'en rendre compte;
- **2,5 MILLIONS** de dollars sur cinq ans, à partir de 2023 2024, pour établir la table fédérale provinciale-territoriale-autochtone sur les FFADA+, cette table discutera de questions telles que le lancement d'une alerte « robe rouge »;
- **20 MILLIONS** de dollars sur quatre ans, à partir de 2022 2023, pour soutenir des projets menés par des Autochtones pour des communautés plus sécuritaires, dans le cadre de l'initiative Voies vers des communautés sûres;
- **95,9 MILLIONS** de dollars sur cinq ans, à partir de 2023 2024, et 20,4 millions de dollars en continu pour aider les familles autochtones à accéder aux informations sur leurs proches disparus ou assassinés, afin d'améliorer les services aux victimes;
- **95,9 MILLIONS** de dollars sur cinq ans, à partir de 2023 2024, et 20,4 millions de dollars en continu pour aider les familles autochtones à accéder aux informations sur leurs proches disparus ou assassinés, afin d'améliorer les services aux victimes;
- **2,6 MILLIONS** de dollars sur trois ans, à partir de 2023 2024, pour aider le Cercle national des familles et des survivantes à maintenir les familles et les survivantes au centre de la mise en œuvre du plan d'action national et du parcours fédéral;
- **1,6 MILLION** de dollars sur deux ans, à partir de 2023 2024, pour soutenir le représentant spécial ministériel nommé pour fournir des conseils et des recommandations sur la création d'un médiateur pour les droits de la personne et les droits des Autochtones.



Les fonds destinés à mettre fin au génocide des FFADA+ et d'autres programmes et services urgents axés sur la prévention de la violence sont essentiels pour répondre aux *appels à la justice*. Pourtant, les fonds sont toujours débloqués sans plan de mise en œuvre détaillé, chiffré et réalisable, ni transparence adéquate. Il est donc extrêmement difficile de reconnaître comment, quand et où les fonds sont attribués, ce qui rend difficile d'évaluer si ces fonds ont fait une différence significative dans la vie des FF2ETDIG+ autochtones. Comme l'a dit Delilah Potts, travailleuse de soutien culturel pour les personnes LGBTQ des FFADA+ avec le Métis Settlements General Council [Conseil général des établissements métis – en Alberta], lors de la table ronde des dirigeants et représentants autochtones et des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux sur les femmes, les filles et les FFADA+, qui a eu lieu le 10 janvier 2023 :

« Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir un projet viable, responsable et transparent auquel les familles pourraient et voudraient se raccrocher chaque matin? Une collectivité en santé produit des personnes en santé et commence alors à s'épanouir⁶ ».

RECONNAÎTRE LES APPELS À LA JUSTICE COMME DES IMPÉRATIFS JURIDIQUES

Selon les conclusions de l'enquête nationale sur les FFADA, les 231 *appels à la justice* sont des impératifs juridiques plutôt que des recommandations facultatives⁷. Au Canada, les femmes autochtones sont douze fois plus susceptibles d'être portées disparues ou assassinées que les femmes non autochtones⁸. L'enquête nationale sur les FFADA a été chargée de découvrir et d'évaluer les causes systémiques et profondes de toutes les formes de violence, y compris les politiques et pratiques institutionnelles existantes, à l'encontre des FF2ETDIG+ autochtones. Son analyse a montré que la violence actuelle et les violations délibérées des droits de la personne et des droits des Autochtones « équivalent à un génocide » et que la violence coloniale est une cause profonde de la crise des FFADA+ au Canada⁹.

6 « Rapport de la table ronde nationale sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées », Gouvernement du Canada-Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, document consulté le 1er mai 2023, [Rapport de la table ronde nationale sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées \(rcaanc-cirnac.gc.ca\)](https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca)

7 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Appels à la justice* (Ottawa : Bureau du Conseil privé, 2019), en ligne : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Les-appels-%C3%A0-la-justice.pdf>, p. 190.

8 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (Ottawa : Bureau du Conseil privé, 2019), *Rapport final I FFADA* ([mmiwg-ffada.ca](https://www.mmiwg-ffada.ca)), p. 7, en ligne : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-la-1.pdf>.

9 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Une analyse juridique du génocide : un rapport supplémentaire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (Ottawa : Bureau du Conseil privé, 2019), en ligne : https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-suppl%C3%A9mentaire_Genocide-1.pdf, p. 1.



Le génocide, comme le définit la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide (1951), un traité international qui criminalise le génocide et oblige les États à veiller à l'application de son interdiction, peut prendre de nombreuses formes, y compris, mais sans s'y limiter :

- soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe¹⁰.

Le génocide est l'anéantissement intentionnel d'un groupe de personnes, et il continue de coûter la vie à des FF2ETDIG+ autochtones dans diverses itérations passées et présentes des politiques, pratiques, actions et inactions coloniales, y compris les pensionnats, la stérilisation forcée, le système de protection de l'enfance et les FFADA+. Ainsi, le génocide au Canada est considéré comme un « fait composite », c'est-à-dire « la violation d'une obligation internationale par l'État à raison d'une série d'actions ou d'omissions, définie dans son ensemble comme illicite » qui se sont produites au fil du temps et persistent aujourd'hui¹¹.

Selon le rapport supplémentaire de l'Enquête nationale intitulé « Une analyse juridique du génocide », un génocide peut être commis par action ou par omission. Comme l'indique le rapport, « l'absence d'action peut constituer une conduite génocidaire »¹². L'inaction a un impact direct sur les droits à la vie et à la sécurité, mais aussi sur de nombreux droits économiques, culturels et sociaux. Cela démontre clairement la responsabilité du gouvernement fédéral de répondre et d'agir de toute urgence en vertu du droit international, car l'absence d'action perpétue le génocide en cours.

¹⁰ Ibid., p. 3.

¹¹ Ibid., p. 10.

¹² Ibid., p. 4.



CE QUE LES CANADIENNES ET LES CANADIENS AVAIENT À DIRE

Selon un sondage national commandé par l'AFAC et réalisé par Nanos Research, sept Canadiennes ou Canadiens sur dix connaissent les 231 *appels à la justice* et la plupart d'entre eux ne croient pas que le gouvernement fédéral en fasse assez pour prévenir la violence contre les FF2ETDIG+ autochtones¹³. Huit sur dix estiment qu'il est important que le gouvernement du Canada mette fin à la tragédie nationale des FFADA+ et prenne des mesures pour que justice soit rendue aux FFADA+. Nous avons constaté que les Canadiennes et les Canadiens sont deux fois plus susceptibles d'estimer que le travail accompli par le gouvernement du Canada est médiocre en ce qui concerne la réduction des disparitions et des décès de FFADA+ et l'amélioration de la sécurité de ce groupe démographique marginalisé¹⁴. De plus, près de deux Canadiennes ou Canadiens sur trois, soit 64 %, estiment qu'il est urgent que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour mettre fin à la tragédie nationale des FFADA+.

Ce sondage suggère que les Canadiens sont conscients du génocide des FFADA+ et qu'ils veulent que le gouvernement prenne des mesures urgentes et significatives pour mettre fin aux meurtres et aux disparitions, et ce faisant en garantissant la transparence. Ce résultat est cohérent avec les sondages précédents menés par l'AFAC et montre encore une fois qu'il est urgent, selon la population du Canada, de répondre aux 231 *appels à la justice*.

Selon Lynne Groulx, chef de la direction de l'AFAC, cette action efficace du gouvernement fédéral est un impératif politique : « Les Canadiennes et les Canadiens ne sont pas satisfaits de l'inaction du gouvernement lorsque la vie des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones est en jeu. Ils se soucient de notre sécurité et les politiciens seraient bien avisés de tenir compte de ce que leur dit ce sondage ».

¹³ Résumé de l'enquête nationale, menée par Nanos pour l'Association des femmes autochtones du Canada, p. 4.

¹⁴ Résumé de l'enquête nationale, menée par Nanos pour l'Association des femmes autochtones du Canada, p. 4.



PLAN D'ACTION NATIONAL

Le plan d'action national a été élaboré conjointement par le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les gouvernements autochtones et les partenaires autochtones afin de donner suite aux conclusions de l'Enquête nationale sur les FFADA, de répondre aux *appels à la justice* et de mettre un terme à la violence systémique à l'encontre des personnes FF2ETDIG+ autochtones. Le groupe de travail principal et le cercle national des familles et des survivantes, composé de membres des familles, de survivantes et de huit sous-groupes de travail, ont défini la vision globale et les principes directeurs, les objectifs et les priorités à court terme, ainsi que les prochaines étapes immédiates proposées et les progrès réalisés dans le cadre du plan d'action national. La voie fédérale pour lutter contre les disparitions et les assassinats de femmes et de filles autochtones et de personnes FF2ETDIG+ est la contribution du gouvernement fédéral au PAN. La *Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes FF2ETDIG+ autochtones disparues et assassinées* est la contribution du gouvernement fédéral au PAN.

Lorsque le Plan d'action national a été publié le 3 juin 2021, l'AFAC a été déçue par le manque d'actions critiques, réalisables, mesurables et chiffrées nécessaires pour apporter des changements importants. L'AFAC a exprimé ses inquiétudes quant à l'absence de plan de mise en œuvre du gouvernement fédéral et à sa capacité à apporter des changements transformateurs en vue d'éliminer la violence et d'assurer la sécurité des FF2ETDIG+ autochtones sans objectifs mesurables et sans mécanismes de responsabilisation. En l'absence d'un plan de mise en œuvre, le PAN n'est qu'un document d'aspiration décrivant des objectifs et des priorités de haut niveau, ce qui est insuffisant pour s'attaquer correctement au génocide des FFADA+. La vie des FF2ETDIG+ autochtones continue d'être menacée et mise à l'écart, et elles ne peuvent attendre plus longtemps une action réelle pour protéger leurs droits et leur sécurité.

Pour garantir une action immédiate et transformatrice, l'AFAC a publié son propre plan d'action, *Nos appels, nos actions*, afin d'affirmer sa compétence et sa souveraineté pour mettre fin à la violence, améliorer le bien-être et soutenir la guérison des FF2ETDIG+ autochtones. Une approche holistique, décolonisée et tenant compte des traumatismes subis a débouché sur 65 actions concrètes à court, moyen et long terme, assorties de repères mesurables et chiffrés, afin d'accélérer la mise en œuvre des *appels à la justice* sans plus attendre. Notre plan d'action a été élaboré à partir d'une table ronde nationale visant à centraliser les meilleures pratiques et les conseils des FF2ETDIG+ autochtones sur la manière de donner suite aux 231 *appels à la justice* en s'appuyant sur la guérison, la culture, la langue et la communauté. Pour nous responsabiliser, nous avons également publié notre propre fiche d'évaluation annuelle examinant les progrès de l'AFAC dans la mise en œuvre de notre plan d'action.



CADRE D'ANALYSE

Afin d'évaluer les progrès accomplis pour chaque objectif et les prochaines étapes immédiates, nous évaluons nos progrès à l'aide des critères suivants :

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

Cette catégorie est réservée aux objectifs qui ont été réalisés au cours de l'année précédente (de juin 2021 à mai 2022).

ACTION ACHEVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

Cette catégorie est réservée aux objectifs qui sont achevés, en voie d'achèvement ou qui ont connu des progrès considérables au cours de l'année écoulée (de juin 2022 à mai 2023).

QUELQUES PROGRÈS

Cette catégorie décrit les objectifs pour lesquels des progrès ont été accomplis, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien l'action et répondre aux *appels à la justice* ciblés.

PEU OU PAS DE PROGRÈS

Cette catégorie décrit les objectifs qui ont peu ou pas progressé.

NOTE SUR LA TRANSPARENCE

Dans cette fiche d'évaluation, nous évaluons les actions entreprises ou achevées depuis la publication, l'année dernière, du Plan d'action national du Canada relatif aux FF2EADA : fiche d'évaluation annuelle, publiée le 3 juin 2022. Ce faisant, il est important de reconnaître les actions importantes menées à bien les années précédentes; toutefois, la présente fiche d'évaluation n'évalue que les actions entreprises depuis la publication de notre dernière fiche d'évaluation afin de déterminer si des progrès continus ont été réalisés.

La capacité de l'AFAC à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs fixés dans le PAN et les *appels à la justice* est limitée aux informations actuellement disponibles au public. D'autres progrès peuvent être planifiés, réalisés ou achevés, mais ne peuvent être suivis, car ils n'ont pas été documentés publiquement. Au cours de ce processus, nous avons continué à constater un manque général de transparence et de clarté de la part du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et autres actions, ce qui limite en fin de compte l'obligation de rendre compte.



Ce manque de transparence s'étend aux allocations de fonds. Alors que nous voyons des engagements pris dans les budgets fédéraux, ainsi que des annonces de programmes de financement, il n'est pas évident de savoir combien de fonds parviennent réellement aux communautés. En fait, nous avons vu récemment qu'un montant important de financement n'a pas été touché – y compris 300 millions de dollars annoncés dans le budget 2022 pour soutenir le logement autochtone dans les zones urbaines, rurales et nordiques¹⁵. Plus alarmant encore, Services aux Autochtones Canada (SAC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAAN) n'ont pas dépensé 5,6 milliards de dollars pour les programmes et services alloués dans le budget de l'année dernière, et 2,2 milliards de dollars du montant non dépensé ont été renvoyés au Trésor fédéral par RCAAN¹⁶. Pour cette raison et à cause d'un manque général de transparence sur les dépenses, l'AFAC ne considère pas les engagements de financement comme un progrès.

AUTRES PROBLÈMES LIÉS AU SUIVI DES PROGRÈS

Tout au long de ce processus, nous avons rencontré plusieurs difficultés pour suivre les progrès, notamment l'absence d'un plan de mise en œuvre global ou d'un système de suivi centralisé des actions. La mise en place d'une liste constamment mise à jour permettrait de garantir l'accès à l'information sur les actions et les investissements et constituerait un mécanisme de responsabilisation indispensable en l'absence d'un organe de contrôle des FFADA+. En l'absence d'une telle liste centralisée, notre méthodologie a consisté à recueillir des informations à partir des budgets 2022 et 2023 et à les recouper, des communiqués de presse des ministères impliqués dans les *appels à la justice* et le PAN, des divulgations proactives de subventions et de contributions, et des rapports financiers trimestriels. Ce processus a rendu difficile l'évaluation des mesures prises par le gouvernement fédéral pour atteindre les objectifs du PAN et celle de leur impact, ainsi que l'identification des initiatives en cours si elles ne sont pas documentées publiquement.

SUIVI DES PROGRÈS

Notre analyse évalue les progrès réalisés pour chacun des sept objectifs et les prochaines étapes immédiates proposées, décrites dans le plan d'action national, et fournit une vue d'ensemble de ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Les sept objectifs sont les suivants :

¹⁵ The Canadian Press, "Indigenous services, CIRNAC fail to spend \$5.6 B from last year's budget" APTN News, January 30, 2023, <https://www.aptnnews.ca/national-news/indigenous-services-cirnac-fail-to-spend-5-6b-from-last-years-budget/>.

¹⁶ The Canadian Press, "Indigenous services, CIRNAC fail to spend \$5.6 B from last year's budget" APTN News, January 30, 2023, <https://www.aptnnews.ca/national-news/indigenous-services-cirnac-fail-to-spend-5-6b-from-last-years-budget/>.





OBJECTIFS

1

OPÉRER des changements transformateurs dans les attitudes, les comportements et les connaissances au sein de la société en général afin de prévenir et de mettre fin aux causes profondes du racisme, des inégalités, de l'injustice et de la violence systémiques envers les femmes, les filles et les personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre (FF2ETDIG+) autochtones au Canada.

2

PLACER les familles et les survivantes au centre du processus et apporter un soutien concret aux survivantes et aux familles des femmes, des filles et des personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre autochtones.

3

SOUTENIR la mise en œuvre de programmes et de services d'organisations autochtones et d'organismes de proximité pour lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le sexe et la race.

4

S'ATTAQUER aux causes profondes de la violence envers les femmes, les filles et les personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre autochtones.

5

ÉLABORER un mécanisme national de responsabilisation en matière de droits de la personne des autochtones qui tiendra compte des droits inhérents, des droits issus des traités et des droits constitutionnels. Ce mécanisme permettra de créer une responsabilité partagée pour le respect des droits fondamentaux des Autochtones en ce qui concerne la violence fondée sur le genre.

6

SOUTENIR un changement de paradigme dans les lois, les politiques et les systèmes à l'échelle du Canada dans les domaines de la justice, de la santé et du mieux-être, de la sécurité humaine, de la culture et des droits de la personne autochtone qui tiennent compte des droits inhérents, des droits issus des traités et des droits constitutionnels.

7

METTRE en place une infrastructure de données autochtones culturellement appropriée et reflétant les personnes autochtones et FF2ETDIG+ basée sur la souveraineté des données autochtones et des indicateurs basés sur les distinctions et ancrée dans la culture.



PROCHAINES ÉTAPES IMMÉDIATES

RÉSUMÉ DE LA FICHE D'ÉVALUATION

L'AFAC a suivi les progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de son plan d'action national, répartis entre huit catégories. Vous trouverez ci-dessous un résumé de ces progrès :

RÉSUMÉ DE LA FICHE D'ÉVALUATION

L'AFAC a suivi les progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de son plan d'action national, répartis entre huit catégories. Vous trouverez ci-dessous un résumé de ces progrès :

OBJECTIFS	PROGRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
<p>Objectif n°1</p> <p>Opérer des changements transformateurs dans les attitudes, les comportements et les connaissances au sein de la société en général afin de prévenir et de mettre fin aux causes profondes du racisme, des inégalités, de l'injustice et de la violence systémiques envers les femmes, les filles et les personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre (FF2ETDIG+) autochtones au Canada.</p>	<p>Pour cet objectif, une seule action a progressé, tandis que l'autre action n'a pas ou peu progressé.</p> <p>Au cours de l'année écoulée, nous avons constaté des progrès dans la sensibilisation aux problèmes rencontrés par les Autochtones. Le gouvernement doit encore s'attaquer à l'acceptation et à la normalisation de la violence. Aucune mesure claire et mesurable n'a été prise pour dispenser une formation tenant compte des traumatismes aux personnes qui travaillent sur les thèmes de l'histoire, de la culture, des problèmes, de la lutte contre le racisme, l'homophobie et la transphobie.</p> <p>Dans le cadre de cet objectif, le gouvernement fédéral a financé des organisations pour qu'elles effectuent des travaux essentiels, mais la manière dont les organisations abordent ces questions n'est pas claire.</p>
<p>Objectif n°2</p> <p>Placer les familles et les survivantes au centre du processus et apporter un soutien concret aux survivantes et aux familles des femmes, des filles et des personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre autochtones.</p>	<p>Au cours de l'année écoulée, une seule action de cet objectif a progressé, tandis que les autres actions relevant de cet objectif n'ont que peu ou pas progressé.</p> <p>Dans cette section, nous avons vu que le gouvernement fédéral avait maintenu un financement essentiel pour les unités de liaison pour l'information des familles et le soutien à une étude de faisabilité d'une recherche sur la décharge de Prairie Green. Cependant, les solutions à long terme pour soutenir les survivantes et les familles des FFADA+ continuent de faire défaut.</p> <p>De plus, nous avons constaté qu'aucune mesure n'a été prise dans cette catégorie pour créer une ligne téléphonique nationale d'urgence FFADA+ ou pour fournir des informations sur la manière dont le gouvernement fédéral fait progresser les programmes de guérison continus et accessibles administrés par les communautés.</p>



OBJECTIFS	PROGRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
<p>Objectif n°3</p> <p>Soutenir la mise en œuvre de programmes et de services d'organisations autochtones et d'organismes de proximité pour lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le sexe et la race.</p>	<p>Les deux actions découlant de cet objectif ont peu ou pas progressé au cours de l'année écoulée.</p> <p>D'après les actions énumérées dans le cadre de cet objectif, nous avons constaté que des fonds considérables ont été alloués aux FFADA+. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure de repérer la part de ces fonds qui a été utilisée ni de déterminer si les programmes financés ont réellement eu un impact sur les FFADA+.</p> <p>Malgré l'annonce du 8 mai 2023, qui prévoit la construction et l'exploitation de nouveaux refuges et logements de transition au cours de l'année prochaine, le gouvernement fédéral n'a pris aucune mesure l'année dernière pour soutenir la création de refuges et de logements de transition. Au contraire, la plupart des fonds alloués à cette action particulière semblent ne pas avoir été utilisés. Une plus grande transparence est nécessaire pour comprendre les progrès réalisés dans le cadre de cette action.</p>
<p>Objectif n°4</p> <p>S'attaquer aux causes profondes de la violence envers les femmes, les filles et les personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre autochtones.</p>	<p>Au cours de l'année écoulée, une action a progressé dans le cadre de cet objectif, tandis que deux actions n'ont que peu ou pas progressé.</p> <p>Dans cette section, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise en place d'un médiateur pour les droits de la personne et les droits des peuples autochtones, la nomination d'un représentant ministériel spécial et l'accès en ligne aux dossiers publics de la Commission d'enquête nationale. Toutefois, il a également été constaté qu'aucun mécanisme indépendant chargé de rendre compte au Parlement des progrès réalisés relativement aux FFADA+ n'a été mis en place au cours de l'année écoulée. Il est frustrant de constater qu'aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne la création d'un groupe de travail national sur les FFADA+.</p> <p>Il est essentiel que le gouvernement fédéral s'engage pleinement à atteindre cet objectif et à mettre en place des mécanismes de responsabilité essentiels. Ces ressources joueraient un rôle central dans la compréhension des progrès accomplis et le soutien apporté aux survivantes et aux familles des FFADA+.</p>



OBJECTIFS	PROGRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
<p>Objectif n°5</p> <p>Élaborer un mécanisme national de responsabilisation en matière de droits de la personne des autochtones qui tiendra compte des droits inhérents, des droits issus des traités et des droits constitutionnels. Ce mécanisme permettra de créer une responsabilité partagée pour le respect des droits fondamentaux des Autochtones en ce qui concerne la violence fondée sur le genre.</p>	<p>Dans cette section, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise en place d'un médiateur pour les droits de la personne et les droits des peuples autochtones, la nomination d'un représentant ministériel spécial et l'accès en ligne aux dossiers publics de la Commission d'enquête nationale. Toutefois, il a également été constaté qu'aucun mécanisme indépendant chargé de rendre compte au Parlement des progrès réalisés relativement aux FFADA+ n'a été mis en place au cours de l'année écoulée. Il est frustrant de constater qu'aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne la création d'un groupe de travail national sur les FFADA+.</p> <p>Il est essentiel que le gouvernement fédéral s'engage pleinement à atteindre cet objectif et à mettre en place des mécanismes de responsabilité essentiels. Ces ressources joueraient un rôle central dans la compréhension des progrès accomplis et le soutien apporté aux survivantes et aux familles des FFADA+.</p>
<p>Objectif n°6</p> <p>Soutenir un changement de paradigme dans les lois, les politiques et les systèmes à l'échelle du Canada dans les domaines de la justice, de la santé et du mieux-être, de la sécurité humaine, de la culture et des droits de la personne autochtone qui tiennent compte des droits inhérents, des droits issus des traités et des droits constitutionnels.</p>	<p>Cet objectif a vu l'achèvement partiel d'une action, quelques progrès sur une autre action et peu ou pas de progrès sur deux actions.</p> <p>Dans cette section, il est clair que le gouvernement fédéral a pris plusieurs mesures pour reconnaître et protéger les droits des langues autochtones au cours de l'année écoulée. Ainsi, le gouvernement fédéral a adopté une loi reconnaissant la Journée nationale de la jupe à rubans (le 4 janvier de chaque année). Des progrès considérables ont également été réalisés à la suite de la nomination d'un sous-commissaire pour les services correctionnels autochtones en mars 2023, mais des inquiétudes subsistent quant à la capacité du titulaire de ce poste à apporter des changements significatifs. Nous attendons toujours la formation d'un comité indépendant de réforme de la justice, mais en son absence, d'autres comités se sont penchés sur les questions liées aux FFADAS+.</p> <p>Le gouvernement fédéral a continué à échouer dans la mise en œuvre des principes de l'arrêt <i>Gladue</i> et dans la lutte contre la surreprésentation des FF2ETDIG+ autochtones dans le système judiciaire. Il est essentiel que le gouvernement fédéral soutienne les FF2ETDIG+ autochtones dans leur processus de guérison, de réhabilitation et de réintégration et qu'il reconnaisse que les méthodes alternatives de réhabilitation, telles que les pavillons de guérison, sont essentielles à ce processus.</p>



	OBJECTIFS	PROGRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
Objectif n°7	Mettre en place une infrastructure de données indigènes culturellement appropriée qui reflète les populations indigènes et FF2ETDIG+, sur la base de la souveraineté des données indigènes et de l'accès aux données culturelles. sur la souveraineté des données indigènes et sur les culturellement ancrés et fondés sur des indicateurs.	<p>Pour cet objectif, une action a progressé et deux actions ont peu ou pas progressé au cours de l'année écoulée.</p> <p>Dans l'ensemble, des améliorations ont été apportées à cette section par rapport à l'année dernière grâce à la publication de données et de rapports par Statistique Canada concernant les femmes, les filles et les personnes FF2ETDIG+ autochtones.</p> <p>Toutefois, les actions visant à suivre avec précision les données sur les FFADA+ sont encore largement sous-représentées et des travaux supplémentaires sont encore nécessaires pour collecter et communiquer des données ventilées relatives aux progrès et à l'efficacité des lois, des politiques et des services, ainsi que des données basées sur les distinctions et des données intersectionnelles sur les femmes, les filles et les personnes FF2ETDIG+ autochtones dans le système de justice pénale.</p>
Prochaines étapes immédiates	<p>Dans cette section, une étape suivante immédiate a connu des progrès substantiels, cinq étapes suivantes ont connu quelques progrès et une étape suivante n'a connu que peu ou pas de progrès au cours de l'année dernière.</p> <p>Bien que certaines mesures aient été prises en vue de la mise en place de mécanismes de responsabilité, nous ne disposons toujours pas d'un mécanisme clair de suivi des progrès et de mesure des résultats. En outre, aucun plan de mise en œuvre n'a encore été publié. Il reste encore beaucoup à faire pour garantir la transparence et la responsabilité dans le suivi et l'évaluation des progrès réalisés par le gouvernement dans la mise en œuvre de son plan d'action national.</p>	
Dans l'ensemble	<p>Au cours de l'année écoulée, le gouvernement fédéral a une fois de plus échoué à prendre des mesures significatives dans le cadre de son PAN.</p> <p>L'année dernière, le gouvernement fédéral n'a réalisé des progrès substantiels que sur deux actions, des progrès partiels sur 14 actions et peu ou pas de progrès sur 14 actions.</p> <p>Bien que nous ayons constaté certains progrès par rapport au tableau de bord de l'année précédente, l'absence persistante d'un plan de mise en œuvre, ainsi que de mécanismes essentiels permettant de suivre les progrès et de garantir la responsabilité, constitue un échec. Sans un plan détaillé, mesuré et chiffré, accompagné de mécanismes de responsabilisation, ce génocide ne fera que se poursuivre.</p>	

ANALYSE DE LA FICHE D'ÉVALUATION

Opérer des changements transformateurs dans les attitudes, les comportements et les connaissances au sein de la société en général afin de prévenir et de mettre fin aux causes profondes du racisme, des inégalités, de l'injustice et de la violence systémiques envers les femmes, les filles et les personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre (FF2ETDIG+) autochtones au Canada.



OBJECTIF N°1:

Opérer des changements transformateurs dans les attitudes, les comportements et les connaissances au sein de la société en général afin de prévenir et de mettre fin aux causes profondes du racisme, des inégalités, de l'injustice et de la violence systémiques envers les femmes, les filles et les personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre (FF2ETDIG+) autochtones au Canada.

OBJECTIF N° 1	PRIORITÉS À COURT TERME	PROGRÈS
<p>1.9; 11.1; 16.23; 17.24; 18.1; 18.19-18.21</p> <p>PEU OU PAS DE PROGRÈS</p> <p>QUELQUES PROGRÈS</p> <p>ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS</p> <p>ACTION DÉJÀ RÉALISÉE</p> <p>APPELS À LA JUSTICE #</p>	<p>Campagnes d'information et de sensibilisation du public sur les problèmes que rencontrent les populations autochtones et la remise en cause de l'acceptation et de la normalisation de la violence.</p>	<p>Depuis la publication de la dernière fiche d'évaluation, le gouvernement fédéral a entrepris les travaux suivants dans le cadre de campagnes d'éducation et de sensibilisation du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le projet de loi S-219, Loi instituant la Journée nationale de la jupe à rubans, a reçu la sanction royale le 15 décembre 2022. Le 4 janvier 2023, nous avons célébré la première Journée nationale de la jupe à rubans, qui donnera l'occasion à tous les Canadiens de reconnaître, d'apprendre et de célébrer l'importance des traditions et des expressions culturelles autochtones et d'honorer la force des FF2ETDIG+ autochtones¹⁷. • Le gouvernement fédéral a annoncé un projet en Colombie-Britannique visant à mettre fin à la violence basée sur le genre et aux stéréotypes négatifs à l'égard des femmes autochtones diffusés par des films et des médias en ligne¹⁸. • Un financement a été alloué (49,5 millions de dollars sur cinq ans) à partir de 2023-2024 à Sécurité publique Canada pour le Plan d'action de lutte contre la haine afin d'améliorer et d'élargir le programme Communautés à risque : Infrastructure de sécurité et de lui permettre de mieux répondre à l'évolution des besoins des communautés en matière de sécurité. <u>Il ne s'agit pas d'une initiative dirigée vers les peuples autochtones, mais elle les englobe.</u> <p>Le 2 mai 2023, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement fédéral de déclarer les FFADA+ comme une urgence nationale, tout en demandant au gouvernement de fournir un financement plus immédiat et substantiel pour créer un système d'alerte publique pour les FF2ETDIG+ autochtones disparues. La reconnaissance des FFADA+ en tant qu'urgence nationale aura un impact sur la sensibilisation du public au génocide des FFADA+. En date du 3 mai 2023, le gouvernement fédéral n'a pas encore reconnu les FFADA+ comme une urgence nationale.</p> <p>Bien que nous ayons constaté des progrès sur cette priorité à court terme, nous n'avons toujours pas vu de campagne d'éducation et de sensibilisation du public visant à remettre en question l'acceptation et la normalisation de la violence. Nous espérons que, grâce à des moyens tels que le Plan d'action de lutte contre la haine, nous verrons des efforts continus pour engager toute la population du Canada dans des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur les FFADAS+ et la violence envers les FF2ETDIG+.</p>

17 "Report of the Roundtable on Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and 2SLGBTQI+ People," Government Canada-Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, accessed May 1st, 2023, [Report of the Roundtable on Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and 2SLGBTQI+ People \(rcaanc-cir-nac.gc.ca\)](https://www.canada.ca/fr/relations-crown-indigenes-et-affaires-nord-occidentales/nouvelles/2023/05/rapport-de-la-table-ronde-sur-les-femmes-et-les-filles-autochtones-et-les-personnes-2slgbtqi-disparues.html) "Bill S-219, An Act Respecting a National Ribbon Skirt Day, Receives Royal Assent," Government Canada-Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, accessed May 2nd, 2023, <https://www.canada.ca/en/crown-indigenous-relations-northern-affairs/news/2022/12/bill-s-219-an-act-respecting-a-national-ribbon-skirt-day-receives-royal-assent.html>.

18 « Le gouvernement du Canada annonce deux projets visant à prévenir la violence sur le sexe en Colombie-Britannique », Gouvernement du Canada – Femmes et Égalité des genres Canada, document consulté le 2 mai 2023, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/nouvelles/2022/12/le-gouvernement-du-canada-annonce-deux-projets-visant-a-prevenir-la-violence-fondee-sur-le-sexe-en-colombie-britannique.html>.



OBJETIF N°
1PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE 

22

PRIORITÉS
À COURT TERME7.6; 10.1; 3.1; 7.6; 16.27; 17.8; 17.13; 17.24; 17.29;
18.1; 18.13; 18.18-18.20; 18.26; 18.3

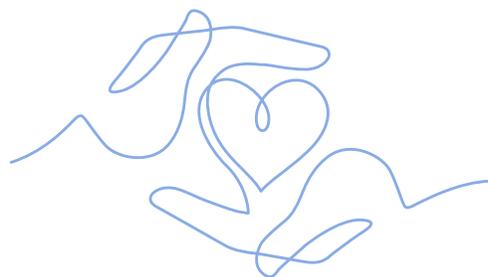
Formation qui tient compte des traumatismes pour ceux qui travaillent avec les populations autochtones sur des sujets comme l'histoire, la culture, les problèmes, l'antiracisme, l'antisexisme, l'antihomophobie et l'antitransphobie

PROGRÈS

Au cours des années précédentes, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 1,5 milliard de dollars sur 6 ans, à partir de 2021-2022, pour soutenir des services tenant compte des traumatismes, adaptés à la culture et dirigés par des Autochtones afin d'améliorer le bien-être mental, dont plus de 825 millions de dollars dans le cadre des budgets 2021 et 2022 pour soutenir des stratégies de santé mentale et de bien-être fondées sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. En 2021, le gouvernement fédéral s'est également engagé à financer le Consortium national pour la formation médicale en santé autochtone pour soutenir l'élaboration d'outils et de ressources de formation contre le racisme. Les actions ou les impacts de ces engagements financiers ne sont pas transparents.

En 2022, le gouvernement fédéral a annoncé un appel de propositions pour lutter contre le racisme et la discrimination dans le système de santé canadien, en mettant l'accent sur les projets qui soutiennent les peuples autochtones par la formation, les programmes d'études et d'accréditation et l'intégration de soins culturellement sécuritaires. Bien que des fonds aient été distribués, il n'est pas certain que les résultats/impacts de ce financement aient fait l'objet d'un suivi.

Depuis la publication de la dernière fiche d'évaluation, l'action sur cette priorité à court terme a été minimale. Bien qu'il soit essentiel de financer les organisations pour qu'elles réalisent une grande partie de ce travail important, nous avons besoin de résultats clairs et mesurables et de solutions durables à long terme pour assurer la continuité des programmes de formation. Bien qu'il soit essentiel de s'attaquer au racisme et à la discrimination dans les systèmes de soins de santé, il faut également renforcer les programmes de formation dans d'autres secteurs et industries.



OBJECTIF N°2:

Placer les familles et les survivantes au centre du processus et apporter un soutien concret aux survivantes et aux familles des femmes, des filles et des personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre autochtones.

OBJETIF N°

2

PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE 

24

PRIORITÉS
À COURT TERME

PROGRÈS

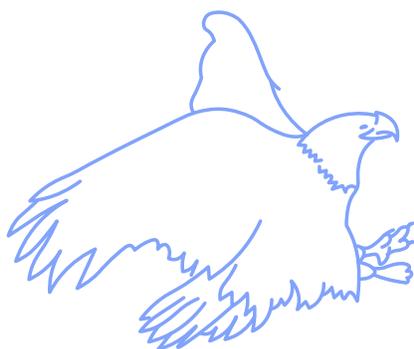
3.7

Programmes de guérison communautaires continus et accessibles et soutien pour les enfants et les membres de la famille des femmes, des filles et des personnes FF2ETDIG+ autochtones disparues et assassinées

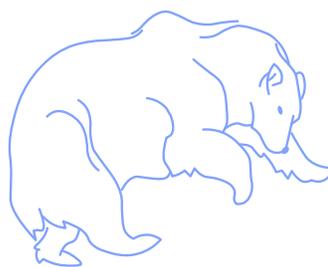
Dans le budget 2021, le gouvernement fédéral a alloué 12,5 millions de dollars sur cinq ans et 2,5 millions de dollars en continu pour soutenir les programmes de guérison dirigés par des Autochtones qui soutiennent le bien-être des survivants et des familles des FFADA+. Dans le cadre du programme de soutien au bien-être des familles des survivantes FFADA+, 20 projets ont été financés pour les exercices 2021 à 2022 et 2022 à 2023. À ce jour, le gouvernement fédéral a déclaré avoir versé 6,2 millions de dollars à 20 projets. Cependant, le financement de ces projets n'a pas été mis à jour depuis avril 2022. Selon le gouvernement fédéral, environ 15 organisations devaient être financées en 2022-2023, mais il n'est pas clair si ce financement a été distribué et si oui, comment.

Le budget fédéral 2022 a introduit 227,6 millions de dollars sur deux ans pour maintenir des services respectueux des traumatismes, adaptés à la culture et dirigés par des Autochtones, afin d'améliorer le bien-être mental et les initiatives de soutien. Cependant, ce financement n'était pas spécifique aux FFADA+. Le gouvernement fédéral n'a pas introduit de nouveaux programmes ou initiatives pour soutenir ce financement en 2022-2023.

Au cours de l'année écoulée, le gouvernement fédéral n'a pas progressé sur cette priorité. Il est alarmant de constater que le gouvernement fédéral n'a introduit aucun financement ni aucune initiative spécifique aux FFADA+ au cours de l'année écoulée pour cette action.



	PRIORITÉS À COURT TERME	PROGRÈS
5.6; 16.29; 17.28	Approche globale pour soutenir les victimes autochtones et les familles et amis des personnes autochtones assassinées ou disparues, comme des services d'aide aux victimes, des unités de liaison pour l'information des familles, des services juridiques, un accès aux rapports du coroner et des hôpitaux, et des médias.	<p>Pour soutenir les efforts déployés à Winnipeg par l'Assemblée des chefs du Manitoba (AMC) et les familles de ces victimes, RCAANC a annoncé l'octroi d'un financement de 500 000 dollars à l'AMC pour soutenir une étude de faisabilité sur la recherche de la décharge de Prairie Green à Winnipeg¹⁹.</p> <p>Le 23 février 2022, l'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé que le gouvernement fédéral renouvelait son engagement à financer les unités de liaison pour l'information à l'intention des familles (ULIIF), afin qu'elles puissent continuer à fournir des services essentiels aux familles des FFADA+²⁰.</p> <p>Soutenir une étude de faisabilité pour la recherche de la décharge de Prairie Green et assurer un financement continu pour les ULIIF est significatif, mais nous avons encore besoin de voir des allocations claires avec des résultats mesurables pour les soutiens à la justice pour les FFADA+ et leurs familles. Nous avons également besoin d'investissements dans des solutions à long terme qui évitent de traumatiser à nouveau les familles et les survivantes. En l'absence de plan de mise en œuvre ou de transparence dans le suivi des actions, il est difficile de savoir si tous les aspects nécessaires à une approche globale de l'aide sont mis en œuvre.</p>
9.5VII	Numéro d'urgence national.	<p>Deux ans après la publication du plan d'action national, le gouvernement fédéral n'a toujours pas mis en place de numéro d'urgence national pour les FFADA+.</p> <p>Aucun progrès n'a été réalisé depuis le dernier tableau de bord fédéral.</p>



19 RCAANC. 2023. « Le gouvernement du Canada annonce le financement d'une étude de faisabilité pour la fouille du site d'enfouissement de Prairie Green ». Gouvernement du Canada, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/reactions-couronne-autochtones-affaires-nord/nouvelles/2023/02/le-gouvernement-du-canada-annonce-le-financement-dune-etude-de-faisabilite-pour-la-fouille-du-site-denfouissement-de-prairie-green.html>

20 Ministère de la Justice. 2023. « Un soutien renouvelé et continu à l'intention des familles de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées ». Gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2023/02/un-soutien-renouvele-et-continu-a-lintention-des-familles-de-femmes-de-filles-et-de-personnes-2elgbtqi-autochtones-disparues-et-assassinees.html>



OBJECTIF N°3:

Soutenir la mise en œuvre de programmes et de services d'organisations autochtones et d'organismes de proximité pour lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le sexe et la race.

OBJECTIF N°
3PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE 

27

PRIORITÉS
À COURT TERME

Programmes de prévention et de guérison et campagnes d'information et de sensibilisation dirigés par des Autochtones à l'intention des familles et des communautés autochtones en matière de prévention de la violence et de violence latérale

1.8, 3.2, 3.3, 7.3, 7.9, 11.2, 16.7, 16.9, 16.22, 16.24, 17.20, 17.27

PROGRÈS

Des mesures ont été prises pour répondre à cette priorité dans le cadre d'allocations antérieures du gouvernement fédéral :

- *Le Fonds de développement des capacités communautaires 2ELGBTQI+, dont 10,23 millions de dollars sur 55 millions ont été versés à 23 organisations autochtones depuis le 3 juin 2022;*
- dans le cadre du Programme de soutien pour les organisations de femmes et de personnes FF2ETDIG+ autochtones (RCAAN), 18 organisations de femmes et de personnes 2ELGBTQI+ ont reçu 9,05 millions de dollars sur les 36,3 millions de dollars disponibles²¹;
- Le gouvernement fédéral continue de retenir une proposition de 103,8 millions de dollars pour le développement de modèles communautaires de sécurité et de bien-être.

Le gouvernement fédéral a également continué à financer le Programme de soutien au bien-être des familles et des survivantes et survivants des femmes, des filles et des personnes FF2ETDIG+ disparues et assassinées. Sur les 12,5 millions de dollars disponibles, 6,2 millions ont été versés à 20 organisations pour la mise en œuvre du programme²². Ce financement n'a pas été mis à jour depuis avril 2022.

En novembre 2022, le gouvernement fédéral a adopté le Plan d'action national pour mettre fin à la violence sexiste. Ce plan d'action comprend des mesures spécifiques visant à mettre en œuvre des approches dirigées par les Autochtones pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes FF2ETDIG+ autochtones. Ce plan fait suite à l'annonce faite par le gouvernement fédéral dans le budget 2022 de fournir 539,3 millions de dollars sur cinq ans pour lutter contre la violence fondée sur le genre. On ne sait pas encore quelle part de ce financement soutiendra les communautés et les organisations autochtones.

Le budget fédéral 2023 a proposé deux nouveaux volets de financement liés à cette action :

- 20 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir des projets menés par des Autochtones pour des communautés plus sécuritaires dans le cadre de l'initiative Sentiers autochtones ;
- 95,8 millions de dollars sur cinq ans, et 20,4 millions de dollars en continu, pour aider les familles autochtones à accéder aux informations sur leurs proches disparus ou assassinés et améliorer les services aux victimes afin de les aider dans leur parcours de guérison²³.

Grâce à cette action, nous avons constaté que des fonds considérables ont été alloués aux FFADA+. Cependant, il y a un manque flagrant de transparence sur les dépenses et l'impact de ces programmes de financement. Nous avons également assisté à l'adoption du plan d'action national pour mettre fin à la violence liée au genre, mais une fois de plus, quel sera l'impact de ce plan et du financement associé sur les FFADA+ n'est pas claire. C'est pourquoi nous ne sommes pas en mesure de conclure que des progrès ont été réalisés depuis la publication du dernier tableau de bord en ce qui concerne cette priorité à court terme. Pour que le gouvernement fédéral réalise pleinement cette action, une plus grande transparence est nécessaire pour comprendre comment ces programmes influent sur le changement.

21 [36] RCAAN. 2022. Programme de soutien pour les organisations de femmes et de personnes FF2ETDIG+ autochtones : bénéficiaires de financement de 2021 à 2026. Gouvernement du Canada : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1651515092986/1651515111446>

22 [37] RCAAN. 2022. « Programme de contribution au soutien du bien-être des familles et des survivantes et survivants des FFADA et des personnes FF2ETDIG+ : bénéficiaires de financement de 2021 à 2023 ». Gouvernement du Canada, en ligne : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1649190551868/1649190574211>.

23 [38] Ministère des Finances Canada. 2019. *Investir dans la classe moyenne : le budget de 2019*. Gouvernement du Canada, en ligne : <https://www.budget.canada.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf>.



OBJECTIF N°
3PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #

4,7, 16,19, 18,25

PRIORITÉS
À COURT TERMECréation de refuges
et d'hébergement de
seconde étape ou de
transition

PROGRÈS

La déclaration économique de l'automne 2020 a engagé 724,1 millions de dollars pour la mise en place d'une stratégie de prévention de la violence. Dans le cadre de cette stratégie, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) alloue 420 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la construction de nouveaux refuges et maisons de transition, et 304,1 millions de dollars sur cinq ans, soit 96,6 millions de dollars par an, pour soutenir le fonctionnement des refuges et des maisons de transition. De plus, en 2021, un financement de 85 millions de dollars et un financement continu de 10,2 millions de dollars ont été annoncés pour la construction et l'exploitation de 12 nouveaux refuges d'urgence au Canada, qui s'ajoutent au réseau de refuges de SAC pour les FF2ETDIG+ autochtones²⁴. La moitié de ces fonds servira à financer la construction de nouveaux abris, tandis que l'autre moitié couvrira les coûts de fonctionnement pendant cinq ans, mais les allocations de fonds pour ce programme ne sont pas claires.

Le 8 mai 2023, la SCHL et SAC ont annoncé un investissement combiné de 103 millions de dollars pour soutenir la construction et les coûts opérationnels permanents de 178 nouveaux refuges et maisons de transition pour femmes autochtones (22 projets dans 21 collectivités)²⁵. Cet investissement fait suite au financement annoncé précédemment par la SCHL pour **9 22 REFUGES D'URGENCE** et maisons de transition en 2022²⁶. Cependant, ces initiatives sont toutes financées par les 724,1 millions de dollars engagés en 2020, c'est-à-dire que les 103 millions de dollars annoncés ne constituent pas un nouveau financement. On ne sait pas non plus exactement combien de fonds ont été dépensés par la SCHL ni à quels organismes ils ont été versés, mais la SCHL a confirmé que 4,38 millions de dollars sur les 103 millions de dollars ont été versés à quatre des 22 projets.

Depuis la publication de la fiche d'évaluation fédérale de l'année dernière, peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. Malgré l'annonce du 8 mai 2023, les ministères et agences du gouvernement fédéral ont seulement annoncé l'allocation de fonds, mais ils n'ont pas fourni d'informations sur la part de ces fonds destinée à chaque communauté. En outre, des millions de dollars de financement n'ont toujours pas été comptabilisés. En fait, la députée Leah Gazan s'est inquiétée du fait qu'aucun refuge ou logement de transition n'a été ouvert ou n'a commencé à être construit et que seulement 37,1 millions des 304,1 millions de dollars alloués à SAC pour la prévention de la violence, les refuges et les logements de transition ont été dépensés²⁷.

Des informations récentes ont suscité des inquiétudes supplémentaires concernant le financement fédéral futur des refuges et des logements de transition. Elles suggèrent que le financement pourrait diminuer de 150 millions de dollars au cours de la prochaine année financière en raison de la fin du financement lié à la COVID-19²⁸. Une plus grande transparence de la part du gouvernement fédéral est essentielle pour comprendre quels sont les financements disponibles et quelle part de ces financements a été allouée à cette action.

24 [39] SCHL. 2021. « Expansion du réseau des refuges pour les survivants autochtones ». SCHL : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/salle-de-presse/news-releases/2021/expansion-du-reseau-des-refuges-pour-les-survivants-autochtones>

25 [40] « Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones ». SCHL : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/programmes-de-financement/toutes-les-opportunités-de-financement/initiative-de-maisons-dhebergement-et-de-logements-de-transition-pour-les-autochtones>

26 [41] SCHL. 2022. « Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones ». SCHL : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/programmes-de-financement/toutes-les-opportunités-de-financement/initiative-de-maisons-dhebergement-et-de-logements-de-transition-pour-les-autochtones>

27 Patel, Raisa. 2023. "Trudeau government says this housing plan will 'save lives.' Critics wonder why the money isn't being spent." Toronto Star: <https://www.thestar.com/politics/federal/2023/05/09/trudeau-government-says-this-housing-plan-will-save-lives-critics-wonder-why-the-money-isnt-being-spent.html>

28 Von Stackelberg, Marina. "Women's Shelters across Canada are losing nearly \$150 million in federal funding." CBC News: <https://www.cbc.ca/news/politics/federal-shelter-funding-1.6814859>



OBJECTIF N°4:

S'attaquer aux causes profondes de la violence envers les femmes, les filles et les personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre autochtones.

OBJECTIF N°
4PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE 

3 0

PRIORITÉS
À COURT TERME

Mise en œuvre de mesures initiales pour garantir un logement stable et durable et combler le fossé en matière de logement entre les populations autochtones et non autochtones.

4.6; 16.18; 18.25

PROGRÈS

Le budget 2022 a proposé de fournir 4 milliards de dollars sur sept ans, à partir de 2022-2023, à SAC et à RCAAN pour accélérer les travaux visant à combler les lacunes en matière de logement autochtone, comme suit :

1. 2,4 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir le logement des Premières Nations dans les réserves;
2. 565 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir le logement dans les collectivités des Premières Nations autonomes et des détenteurs de traités modernes;
3. 845 millions de dollars sur 7 ans pour soutenir le logement dans les communautés inuites;
4. 190 millions de dollars sur sept ans pour soutenir le logement dans les communautés inuites.

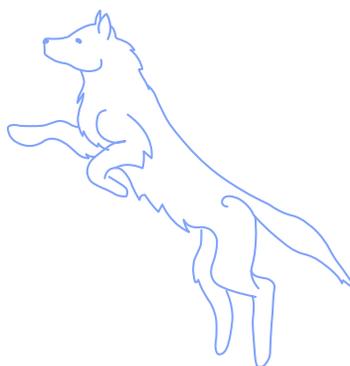
Le budget 2023 propose d'investir 4 milliards de dollars pour mettre en œuvre une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique élaborée conjointement. Le budget 2022 propose d'investir 300 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2022-2023, par l'intermédiaire de la SCHL, pour élaborer et lancer conjointement une stratégie sur le logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique.

Bien que l'affectation des fonds ne soit pas transparente, au 31 décembre 2022, le gouvernement fédéral a accompli les actions suivantes :

1. 3 766 projets d'infrastructure liés au logement :
 - 2 263 projets achevés;
2. 1 503 projets en cours.
 - 2. 611 communautés des Premières Nations bénéficiaires.
3. 1,38 milliard de dollars investis pour soutenir des projets d'infrastructure liés au logement, dont :
 - 1 206 projets de développement des capacités et d'innovation;
 - 1 068 projets de construction de nouvelles unités permettant la création de 4 673 logements;
 - 1 199 projets de rénovation et d'amélioration de 10 313 logements.
 - 278 projets de viabilisation et d'acquisition de lots, pour un total de 1 996 lots
 - 15 projets de lotissement et d'extension de lotissement.
4. La Première nation Ugpi'ganjig et le Canada ont annoncé un nouvel ajout à la réserve et des logements pour soutenir le développement futur de l'habitat. Le projet a bénéficié d'un investissement fédéral de 5,4 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) par l'intermédiaire de la SCHL, ce qui a permis la construction de 27 nouveaux logements dans la région.
 - SAC a fourni 350 000 dollars pour la construction de ces maisons;
 - SAC a fourni environ 5,6 millions de dollars pour un projet d'infrastructure de lotissement en plusieurs phases; dans le cadre de ce financement, la phase 2 fournira l'infrastructure nécessaire pour 21 lots supplémentaires en vue de futurs développements résidentiels.



OBJECTIF N° 4	PRIORITÉS À COURT TERME	PROGRÈS
PEU OU PAS DE PROGRÈS	4.6; 16.18; 18.25 (CONT.) Mise en œuvre de mesures initiales pour garantir un logement stable et durable et combler le fossé en matière de logement entre les populations autochtones et non autochtones.	Alors qu'il est essentiel de fournir des logements accessibles et sécuritaires pour mettre fin à la violence dont les FF2ETDIG+ autochtones sont victimes, le gouvernement fédéral a fait quelques progrès dans la résolution de la crise du logement que connaissent ces personnes. Cependant, nous continuons à constater un manque de transparence dans l'allocation des fonds et l'investissement pour combler le fossé entre les Autochtones et les non-Autochtones en matière de logement n'est pas clair. Les engagements de financement et les initiatives de projet sont insuffisants pour mettre fin à la crise du logement dans les communautés autochtones.
QUELQUES PROGRÈS	15.1; 16.5 Action immédiate pour la mise en place d'infrastructures garantissant l'accès à l'Internet à haute vitesse.	Au 31 décembre 2022, le gouvernement fédéral a mené à bien les projets suivants pour combler le fossé numérique dans les communautés autochtones : 1. 43 projets de connectivité; <ul style="list-style-type: none"> • 27 projets achevés; • 16 projets en cours. 2. 2. 287 communautés des Premières Nations bénéficiaires 3. 83,4 millions de dollars investis pour soutenir des projets d'infrastructure liés à la connectivité, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • 41 projets d'infrastructure de connectivité; • 2 projets d'étude de faisabilité et de conception; • 41 projets d'infrastructure de connectivité; • 2 études de faisabilité et projets : • 41 projets d'infrastructure de connectivité; • 2 études de faisabilité et projets de conception²⁹.
ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS	4.5; 16.20 Revenu annuel viable garanti.	Il n'y a pas eu de progrès ou d'initiative visant à développer un revenu annuel garanti pour les FF2ETDIG+ autochtones.



²⁹ Services aux Autochtones Canada. 2023. « Investir dans l'infrastructure communautaire autochtone ». Gouvernement du Canada : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1526995988708/1526996020578>



OBJECTIF N°
4PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHEVÉE, PARTIELLEMENT ACHEVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE 

3 2

PRIORITÉS
À COURT TERME

Soutien des initiatives dirigées par des Autochtones pour que les personnes, familles et communautés autochtones aient accès aux connaissances culturelles et aux programmes et services FF2ETDIG+.

2.4; 2.5; 16.4; 17.7; 17.25; 17.26; 18.1; 18.7; 18.17

PROGRÈS

Le budget 2021 a annoncé 108,8 millions de dollars sur deux ans, de 2021 à 2022, pour rétablir et revitaliser des espaces culturels autochtones. En date d'avril 2023, le gouvernement fédéral a investi environ 4,8 millions de dollars dans de multiples initiatives dirigées par des Autochtones, qui fournissent des connaissances culturelles, ainsi que des programmes et des services aux FF2ETDIG autochtones.

Voici quelques exemples de projets financés par le Programme d'espaces culturels dans les communautés autochtones, qui soutient les communautés autochtones dans le rétablissement et la revitalisation des espaces culturels :

- Le Canada et la Nation métisse de l'Ontario passent à l'étape suivante du projet de camps culturels et linguistiques. Contribution de 348 150 \$ par l'intermédiaire du programme Espaces culturels dans les communautés autochtones pour aider la Nation métisse à concevoir et à réaliser la construction de deux camps culturels et linguistiques. Les deux camps offriront aux membres de la communauté une guérison et un soutien tenant compte des traumatismes dans un espace culturellement, émotionnellement, spirituellement et physiquement sécuritaire pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ métisses.
- La Première Nation de Berens River et le gouvernement du Canada lancent le camp culturel Chief Elsie Bouchie pour revitaliser la culture anishinaabée. Le gouvernement du Canada fournit 2,85 millions de dollars pour le camp dans le cadre du programme Espaces culturels dans les communautés autochtones. La pensée, les pratiques et les façons d'être anishinaabées seront au cœur de l'approche du camp, qui vise à soutenir les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ dans leur quête de restauration, de reconquête et de renforcement de leur identité.
- Le Canada et le Conseil tribal de Meadow Lake font progresser le projet des centres culturels tribaux de Meadow Lake. Contribution du gouvernement du Canada de 142 313 \$ dans le cadre du Programme des espaces culturels dans les communautés autochtones pour soutenir la portée, la conception et la faisabilité de deux nouveaux centres culturels. Ces centres offriront des espaces intérieurs et extérieurs pour des événements, des rassemblements culturels, des enseignements culturels et des cérémonies. Conçus pour soutenir les femmes et les jeunes des communautés.
- Le Canada et la nation Peskotomuhkati de Skutik s'associent pour lancer le projet de centre d'excellence du Camp Chiputneticook. Le gouvernement canadien fournit 634 039 \$ dans le cadre du Programme Espaces culturels dans les communautés autochtones (PECCA). Il s'agira d'un espace d'appartenance sécuritaire pour les membres de la nation Peskotomuhkati, en particulier les femmes, les filles et les personnes 2ELBQI+, qui se réuniront pour explorer et apprendre leur histoire, leurs traditions et leur culture.
- Le Canada et le Conseil tribal des Gwich'in vont de l'avant avec la rénovation du camp de bien-être des Gwich'in. Financement de 2,3 millions de dollars pour la rénovation du camp de bien-être des Gwich'in par l'entremise du Programme des espaces culturels dans les communautés autochtones - en accordant la priorité aux besoins des femmes, des filles et des personnes 2ELBQI+. Le budget 2021 a annoncé 108,8 millions de dollars sur deux ans pour le Programme d'Espaces culturels dans les communautés autochtones.



OBJECTIF N°
4PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE 

33

PRIORITÉS À COURT TERME	PROGRÈS
<p>(CONT.) Soutien des initiatives dirigées par des Autochtones pour que les personnes, familles et communautés autochtones aient accès aux connaissances culturelles et aux programmes et services FF2ETDIG+.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Canada et la Nation crie de Fisher River s'associent pour lancer le Centre culturel Red Turtle Lodge. Le gouvernement canadien fournit 1,24 million de dollars pour la construction du centre dans le cadre du programme Espaces culturels dans les communautés autochtones. Le centre sera une plaque tournante où la Nation crie de Fisher River se réunira, apprendra et partagera ses pratiques traditionnelles, en mettant l'accent sur les besoins des femmes, des filles et des personnes 2ELBTQIA+.
<p>Système de soutien en personne 24 heures sur 24 pour les femmes, les filles et les personnes FF2ETDIG+ autochtones, comme des services complets relatifs à la santé mentale, aux traumatismes et à la toxicomanie.</p>	<p>Il n'y a pas eu de mise à jour publique sur le développement d'un système de soutien en personne 24 heures sur 24. Il est essentiel qu'un système de soutien en personne 24 heures sur 24 soit disponible pour soutenir les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones et prévenir la violence dans l'ensemble du Canada.</p>
<p>Reconnaissance par les gouvernements de l'autodétermination des Autochtones et de leur compétence inhérente en matière de protection de l'enfance et de soutiens pour l'amélioration des services à l'enfance et à la famille.</p>	<p>Si le gouvernement fédéral a fait quelques progrès avec l'adoption du projet de loi C-92, Loi relative aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, il n'a pas fait grand-chose depuis. Le plan de mise en œuvre visant à établir l'autodétermination en matière de protection de l'enfance et de soutien aux enfants autochtones n'est pas satisfaisant. Jusqu'à présent, nous n'avons pu suivre que quelques progrès avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Ce dernier est en train de modifier la législation provinciale afin de supprimer les obstacles qui empêchent les Autochtones d'exercer leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille, reconnaissant ainsi le droit inhérent à la législation provinciale. Cependant, un plan de mise en œuvre à l'échelle du gouvernement est nécessaire pour soutenir l'autodétermination autochtone et la compétence inhérente en matière de protection et d'aide à l'enfance.</p> <p>Le budget 2023 a engagé 171 millions de dollars en 2022-2023 pour SAC afin d'assurer un soutien continu aux enfants des Premières Nations par le biais du principe de Jordan. En outre, 444,2 millions de dollars sur trois ans ont été engagés pour aider la Première Nation de Peguis et la Première Nation de la Louis Bill Tribe à exercer leur compétence sur leurs systèmes de protection de l'enfance. Bien que ce dernier engagement témoigne de la mise en œuvre continue du projet de loi C-92, des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour réaliser pleinement l'autodétermination autochtone et la compétence inhérente sur les services à l'enfance et à la famille.</p>



PRIORITÉS À COURT TERME	PROGRÈS
<p>(CONT.)Reconnaissance par les gouvernements de l'autodétermination des Autochtones et de leur compétence inhérente en matière de protection de l'enfance et de soutiens pour l'amélioration des services à l'enfance et à la famille.</p>	<p>Pendant que nous attendons la mise en œuvre complète du projet de loi C-92, le nombre d'enfants autochtones pris en charge par le système de protection de l'enfance continue d'augmenter. En avril, un rapport présenté à l'Assemblée législative du Yukon a montré que 95 % des enfants et des jeunes placés hors de leur foyer au Yukon étaient Autochtones³⁰.</p> <p>Alors que cette crise se poursuit, nous devons prendre des mesures urgentes et immédiates pour soutenir l'autodétermination autochtone et la compétence inhérente afin de mettre fin à la surreprésentation actuelle des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance du Canada. Bien que des progrès aient été réalisés dans la mise en œuvre du projet de loi C-92, il reste encore beaucoup à faire.</p>

PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHEVÉE, PARTIELLEMENT ACHEVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE 

34



³⁰ Hatherly, Dana. 2023. "Indigenous people represent 95% of children, youth in out-of-home care in the Yukon: report." Yukon News: <https://www.yukon-news.com/local-news/indigenous-people-represent-95-of-children-youth-in-out-of-home-care-in-the-yukon-report/>



OBJECTIF N°5:

Élaborer un mécanisme national de responsabilisation en matière de droits de la personne des autochtones qui tiendra compte des droits inhérents, des droits issus des traités et des droits constitutionnels. Ce mécanisme permettra de créer une responsabilité partagée pour le respect des droits fondamentaux des Autochtones en ce qui concerne la violence fondée sur le genre.

OBJECTIF N°

5

PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE 

3 6

PRIORITÉS À COURT TERME	PROGRÈS
<p>1.7; 5.7; 16.43</p> <p>Organes de surveillance, comme un ombudsman autochtone, un tribunal des droits de la personne ou des organes de surveillance de la police, pour représenter les intérêts des familles, des survivantes et des communautés par l'instruction des plaintes pour mauvaise administration ou violation des droits de la personne</p>	<p>Le gouvernement fédéral a récemment nommé Jennifer Moore Rattray en tant que représentante ministérielle spéciale chargée de collaborer avec les communautés et de formuler des recommandations en vue de la création d'un poste de médiateur pour les droits de la personne et les droits des Autochtones. En outre, l'organisation autochtone Innovation 7 a été sélectionnée pour élaborer des recommandations relatives à un mécanisme de surveillance visant à renforcer la responsabilité et les progrès en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones³¹. Les travaux visant à développer ces mécanismes de responsabilité ont également été pris en compte dans le budget 2023.</p> <p>Cependant, ces mécanismes de responsabilité n'existent toujours pas et nous continuons d'assister à une mauvaise gestion des cas de FFADA+. Récemment, les familles de Chelsea Poorman, Tatyanna Harrison, Noelle O'Soup et Ramona Wilson se sont exprimées sur le manque de soutien ou de communication avec la police dans le cadre de l'enquête sur les cas de leurs proches³².</p> <p>Si nous n'agissons pas d'urgence pour mettre en place des mécanismes de responsabilité essentiels visant à soutenir les survivantes et leurs familles, nous continuerons à assister à la mauvaise gestion des cas de FFADA+. Il faut en faire une priorité.</p>
<p>9.9; 9.10</p> <p>Groupe de travail national chargé d'examiner et de réexaminer les dossiers non résolus des femmes, des filles et des personnes FF2ETDIG+ autochtones disparues ou assassinées; et services de police chargés de transmettre au groupe de travail les dossiers non résolus des femmes, des filles et des personnes FF2ETDIG+ autochtones disparues ou assassinées</p>	<p>Un groupe de travail national chargé d'examiner et de réexaminer les dossiers non résolus des FFADA+ n'a pas été mis en place.</p> <p>En l'absence d'un mécanisme garantissant que le grand nombre de cas de FFADA+ non résolus soient examinés et fassent l'objet d'une nouvelle enquête, les familles continueront à rester sans réponse ni justice pour leurs êtres chers disparus ou assassinés.</p>

31 RCAAN. 2023. Le gouvernement du Canada nomme une représentante spéciale du ministre et une organisation dirigée par des Autochtones pour donner suite aux appels à la justice ». Gouvernement du Canada, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord/nouvelles/2023/01/le-gouvernement-du-canada-nomme-une-representante-speciale-du-ministre-et-une-organisation-dirigee-par-des-autochtones-pour-donner-suite-aux-appels.html>

32 Deer, Ka'nhehsí:io. 2022. "Families of MMIWG say police neglected, mishandled investigations in their cases." CBC News: <https://www.cbc.ca/news/indigenous/mmiwg-vigil-poorman-osoup-harrison-wilson-1.6604705>



OBJECTIF N°

5

PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHEVÉE, PARTIELLEMENT ACHEVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE 

37

PRIORITÉS
À COURT TERME

PROGRÈS

Accessibilité du dossier public de l'Enquête nationale et rapport annuel au parlement sur les appels à la justice; mise en œuvre des appels à Miskotahâ des Femmes Michif Otipemisiwak

1.10; 1.11

Un mécanisme indépendant chargé de rendre compte au Parlement de la mise en œuvre du plan d'action n'a pas encore été créé. En outre, bien que le gouvernement fédéral ait publié un rapport annuel sur les progrès réalisés dans le cadre du PAN, il n'en a pas rendu compte au Parlement. Par ailleurs, le budget 2021 proposait 20,3 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en place d'un mécanisme de contrôle approprié afin de suivre les progrès réalisés dans le cadre des appels à la justice, mais il n'était pas clair si une partie de ce financement avait été dépensée.

Bien qu'il n'y ait pas encore eu de progrès en ce qui concerne les rapports au Parlement, de nombreux documents de l'enquête nationale sont toujours accessibles sur le site web de l'enquête nationale. Ces rapports sont également disponibles sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada.

En l'absence d'un mécanisme indépendant pour rendre compte au Parlement, il est difficile d'évaluer les progrès réels réalisés dans le cadre des appels à la justice. La mise en place d'un mécanisme indépendant sera essentielle pour comprendre l'ampleur du travail accompli dans le cadre du plan d'action des FFADA+. En tant que tel, nous n'avons constaté que peu de progrès sur cet objectif au cours de l'année écoulée et une action considérable est encore nécessaire pour garantir la responsabilité des progrès réalisés.



OBJECTIF N°6:

Soutenir un changement de paradigme dans les politiques et les systèmes à travers le Canada qui définit un changement transformateur dans la justice, la santé et le bien-être, la sécurité humaine, la culture et les droits de la personne autochtones qui comprennent les droits inhérents, les droits issus des traités et les droits constitutionnels.

OBJECTIF N°
6PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #PRIORITÉS
À COURT TERME

Le Comité de réforme de la justice doit revoir la législation relative à la violence fondée sur le sexe, y compris la législation sur les personnes disparues.

5.2; 5.3; 5.8; 5.14; 5.16-5.20; 14.3

PROGRÈS

Il n'y a pas eu de mise à jour sur la création d'un *Comité de réforme de la justice à la Chambre des communes ou au Sénat*. En l'absence d'un Comité de réforme de la justice, d'autres comités se sont chargés d'examiner la législation relative à la violence à l'égard des FFADA+. Parmi les études et les projets de loi examinés par les comités permanents de la Chambre des communes concernant la VFS, y compris les FFADA, on peut citer les suivants :

- Vers un Canada sans violence
- **La prévention des risques dans l'industrie canadienne du sexe: Examen de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation** (22 juin 2022)
- *Projet de loi S-224 Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes)* (en cours)
- *La pandémie de l'ombre : Mettre fin aux comportements coercitifs et contrôlants dans les relations intimes* (7 avril 2022)
- *La traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre* (en cours)
- Vers un Canada sans violence : combattre et éliminer la violence entre partenaires intimes et la violence familiale (17 juin 2022)
- Répondre aux *appels à la justice* : Lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones dans le contexte de projets d'exploitation des ressources

Parmi les études et les projets de loi examinés par les comités permanents du Sénat, on peut citer

Projet de loi C-233 Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime) (en cours)

Projet de loi C-5, Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (26 octobre 2022).

Projet de loi S-224 Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes) (13 juin 2022).

La création d'un Comité de réforme de la justice chargé d'examiner la législation relative aux FFADA+ et à la prévention de la violence est essentielle pour atteindre cet objectif. Malgré le travail d'autres comités, le succès de cette action repose uniquement sur la création du Comité de réforme de la justice. Nous devons agir sur cette priorité à court terme afin de garantir la création d'une commission dédiée à l'examen de la législation relative aux FFADA+, à la violence fondée sur le sexe et aux personnes disparues.



OBJETIF N°
6PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE

4 0

PRIORITÉS
À COURT TERME

PROGRÈS

Reconnaître et protéger les droits des peuples autochtones à leurs cultures et à leurs langues en tant que droits inhérents.

Les travaux antérieurs sur les droits linguistiques et culturels des Autochtones sont les suivants :

- Le 21 juin 2019, la *Loi sur les langues autochtones* a reçu la sanction royale, reconnaissant officiellement, et soutenant les langues autochtones au Canada³³.
- Le budget 2019 a proposé d'investir 333,7 M\$ sur cinq ans, à partir de 2019-2020, avec 115,7 M\$ par an en continu³⁴. En date d'avril 2023, Patrimoine canadien aura versé environ 341 M\$ à 446 communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits et à des organismes autochtones par l'entremise du programme Langues et cultures autochtones³⁵.
- Le premier commissaire aux langues autochtones (Ronald Ignace) et le bureau du directeur en juillet 2021³⁶.

Des travaux sont également en cours pour faire respecter les droits linguistiques des Autochtones. Par la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA), le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger les langues et les cultures autochtones (articles 11, 13 à 15 et 31)³⁷. Par suite de cet engagement, Justice Canada a collaboré avec les communautés autochtones et ses partenaires sur la manière de mettre en œuvre la *Loi sur la DNUDPA*. Dans le cadre du travail de Justice Canada, le ministère fournit 31,5 M\$ sur deux ans pour collaborer avec les partenaires autochtones sur sa mise en œuvre. En date d'avril 2023, Justice Canada a mis 26,33 M\$ à la disposition de 146 partenaires autochtones pour effectuer des consultations de base³⁸. En mars 2023, Justice Canada a publié son ébauche de plan d'action et prévoit de publier le plan d'action de la DNUDPA en juin 2023³⁹.

En outre, le 15 décembre 2022, le gouvernement fédéral a officiellement reconnu le 4 janvier comme la Journée nationale de la jupe en ruban⁴⁰. Par conséquent, le 4 janvier sera une journée visant à reconnaître la culture comme un droit inhérent et à offrir des possibilités de connaître et de célébrer les cultures, la fierté et la diversité autochtones.

Au cours de l'année écoulée, le gouvernement fédéral a continué à travailler sur un grand nombre de ses engagements antérieurs visant à reconnaître et à protéger les droits des peuples autochtones à leur culture et à leur langue en tant que droit inhérent. Malheureusement, en raison de la nature des contributions apportées par le gouvernement fédéral, nous ne sommes pas en mesure de déterminer comment les fonds sont réellement mis en œuvre. La publication prévue du plan d'action de la DNUDPA en juin 2023 contribuera à protéger et à revitaliser davantage la langue et la culture autochtones dans l'ensemble du Canada. De plus, la reconnaissance de la Journée nationale de la jupe en ruban est essentielle à la reconnaissance et à la revitalisation des cultures autochtones dans l'ensemble du Canada.

33 Patrimoine canadien. 2019. « La *Loi sur les langues autochtones* reçoit la sanction royale ». Gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2019/06/la-loi-sur-les-langues-autochtones-recoit-la-sanction-royale.html>.

34 Ministère des Finances du Canada. 2019. *Investir dans la classe moyenne : Le budget de 2019*. Gouvernement du Canada : <https://www.budget.canada.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf>.

35 Patrimoine canadien. 2023. « Programme des langues et cultures autochtones ». Gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/autochtones.html>.

36 Commissariat aux langues autochtones. 2023. « À propos de nous : Notre histoire ». Commissariat aux langues autochtones : <https://commissionforindigenoulangues.ca/fr/a-propos-de-nous>.

37 Nations Unies. 2018. *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. ONU : https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf.

38 Ministère de la Justice du Canada. 2023. *Ce que nous avons appris à ce jour rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Gouvernement du Canada : <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/cna-wwl/pcc-ccp/index.html>.

39 Ministère de la Justice du Canada. 2023. « Mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* : La prochaine phase d'élaboration conjointe ». Gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2023/03/mise-en-uvre-de-la-loi-sur-la-declaration-des-nations-unies-sur-les-droits-des-peuples-autochtones-la-prochaine-phase-delaboration-conjointe.html>.

40 Parlement du Canada. 2022. *Projet de loi S-219 : Loi concernant la Journée nationale de la jupe en rubans*. Parlement du Canada : <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/S-219/sanction-royal>.



OBJETIF N°
6PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE 

41

5.15; 14.5

PRIORITÉS
À COURT TERME

Mettre en œuvre les principes de *Gladue* qui contribuent à lever les obstacles systémiques, à accroître la participation des communautés et des organisations autochtones à la réadaptation des délinquants et à réduire le risque de préjudice futur.

PROGRÈS

En avril 2022, le Bureau de l'enquêteur correctionnel a annoncé que le nombre de femmes autochtones incarcérées au Canada avait atteint 50 % dans les établissements correctionnels fédéraux, en outre 65 % des femmes classées en sécurité maximale étaient autochtones⁴¹. Le rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel (novembre 2022) a clairement indiqué que la « La promesse d'administrer la peine d'une personne autochtone selon le principe de l'arrêt *Gladue* ne s'est pas concrétisée et, dans la pratique, les histoires familiales et communautaires de fragmentation, de déracinement et de dépossession sont trop souvent utilisées pour valider des classements de sécurité plus élevés et des scores de potentiel de réintégration plus faibles⁴². » Le rapport du Bureau de l'enquêteur correctionnel a également souligné l'importance des pavillons de ressourcement (article 81) et de la mise en liberté dans la collectivité (article 84) dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC), tout en notant que peu de progrès ont été réalisés pour donner la priorité à ces milieux correctionnels⁴³.

Depuis la publication des *appels à la justice* en 2019, des mesures ont été prises pour soutenir la mise en œuvre des principes de *Gladue* par le gouvernement fédéral. Plus précisément, l'*Énoncé économique de l'automne 2020* prévoyait 49,3 M\$ sur cinq ans et 9,7 M\$ en continu pour la mise en œuvre de *Gladue*. Depuis la publication du Plan d'action national, Justice Canada a versé environ 38,5 M\$ à 55 organismes par l'intermédiaire du programme de justice autochtone pour soutenir les principes de *Gladue*. Un financement supplémentaire de 622 894 \$ provenant du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones a également été accordé pour soutenir le rapport et les principes de *Gladue*. Cependant, aucun nouveau financement n'a été annoncé dans le budget 2023 pour mettre en œuvre les principes de *Gladue*.

En juillet 2022, la commissaire du Service correctionnel du Canada a publié la Directive 543 - Accords conclus en vertu de l'article 81 de la LSCMLC. Grâce à cette directive, le SCC est censé fournir un cadre pour la négociation, la gestion et la prestation de services et de programmes correctionnels aux délinquants⁴⁴. Cela comprend la collaboration avec les organes directeurs et les organisations autochtones pour établir des accords en vertu de l'article 81 afin de garantir l'utilisation des pavillons de ressourcement.

Malgré les programmes de mise en œuvre des principes de *Gladue* et l'implication des communautés et organisations autochtones pour remédier à la surreprésentation des femmes autochtones et des délinquants 2SLGBTQIA+ par le biais de la réadaptation et de la réinsertion, il existe encore des écarts importants dans les services correctionnels. Comme le soulignent les rapports du Bureau des enquêteurs correctionnels, la surreprésentation des femmes autochtones et des délinquants 2SLGBTQIA+ au Canada continue d'augmenter, mais nombre de ces peines continuent d'être exécutées dans des établissements de détention ordinaires. Il faut redoubler d'efforts pour soutenir les femmes autochtones et les délinquants 2SLGBTQIA+ dans l'ensemble du Canada.

41 Zinger, Ivan. Rapport annuel 2021-2022. Bureau de l'enquêteur correctionnel : <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/annrpt/annrpt20212022-fra.pdf>.

42 Ibid.

43 Ibid.

44 Service correctionnel du Canada. 2022. « Directive du commissaire 543 - Accords conclus en vertu de l'article 81 de la LSCMLC. Gouvernement du Canada : <https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/543-cd-fr.shtml>.



OBJECTIF N°
6PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #PRIORITÉS
À COURT TERME

PROGRÈS

Créer un poste de commissaire adjoint pour les services correctionnels autochtones et s'attaquer aux problèmes des délinquants autochtones et des délinquants 2SLGBTQIA+ autochtones, notamment en interdisant le transfert des femmes détenues dans des centres de traitement pour hommes et en augmentant les possibilités d'éducation/ de formation en prison.

Le 27 mars 2023, le Services correctionnels Canada (SCC) a présenté Kathy Neil comme la première sous-commissaire des services correctionnels pour Autochtones (SCSCA), qui prendra ses fonctions en mai 2023. Selon le SCC, Kathy Neil jouera un rôle important dans la résolution des problèmes auxquels sont confrontés les services correctionnels, en particulier la surreprésentation disproportionnée des peuples autochtones dans le système correctionnel⁴⁵. En novembre 2022, le Dr Ivan Zinger, enquêteur correctionnel du Canada, a fait remarquer que la nouvelle SCSCA n'aura pas le pouvoir nécessaire pour apporter de réels changements, puisque le poste est au niveau de directeur général⁴⁶. Lors de l'annonce du rôle, Zinger a critiqué le SCC, suggérant que l'organisation avait été contrainte de créer le rôle⁴⁷.

En novembre 2022, le projet de loi C-5, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, a reçu la sanction royale. Le projet de loi C-5 a abrogé certaines peines minimales obligatoires, permet une plus grande utilisation des peines avec sursis et établit des mesures de déjudiciarisation pour certaines infractions⁴⁸.

Le 21 mars 2023, le gouvernement fédéral a lancé l'ISCCA, afin de soutenir les efforts locaux visant à étendre les solutions de rechange à la détention et à soutenir la réinsertion sociale des délinquants autochtones⁴⁹. Au total, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser un financement de 5,21 M\$ pour 2023-2024, et 12 M\$ pour soutenir les organisations locales. Cela fait suite à l'engagement pris par le gouvernement du Canada en 2022 de verser 56 M\$ sous forme de subventions et de contributions sur cinq ans, et 15,2 M\$ en continu, pour renouveler et élargir l'ISCCA⁵⁰. Ce financement devrait apporter un soutien supplémentaire aux femmes et aux personnes 2SLGBTQIA+. On ignore actuellement où et à qui le gouvernement fédéral a versé des contributions.

En 2022-2023, le SCC a versé 600 000 \$ au Programme de réinsertion des délinquants autochtones, qui soutient les collectivités qui réadaptent et réinsèrent les délinquants autochtones. Le programme prévoit de verser 900 000 \$ en 2023-2024 et 1,5 M\$ en 2024-2025⁵¹. On ne sait pas exactement comment et où le SCC distribue ces fonds.

La nomination de Kathy Neil au poste de SCSCA au sein du SCC est un pas important vers la réalisation de cet objectif. Cependant, d'après l'analyse fournie par le Dr Ivan Zinger, enquêteur correctionnel du Canada, ce nouveau rôle a des pouvoirs limités et pourrait ne pas être en mesure d'apporter de réels changements dans les services correctionnels. Au cours de l'année écoulée, des efforts ont été déployés pour résoudre les problèmes sous-jacents auxquels sont confrontés les FF2STGD+ autochtones incarcérées, mais nombre de ces actions ne sont pas spécifiques aux FFADA+.

5.15; 14.5

45 Service correctionnel du Canada. 2023. « Le Service correctionnels du Canada annonce la nomination de la sous-commissaire des services correctionnels pour Autochtones. » Gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/nouvelles/2023/03/le-service-correctionnel-du-canada-annonce-la-candidature-retenu-pour-leposte-de-sous-commissaire-des-services-correctionnels-pour-autochtones.html>.

46 Needham, Fraser. 2022. « L'enquêteur correctionnel déclare que l'agence pénitentiaire dépense mal son argent. » APTN National News : <https://www.aptnnews.ca/national-news/correctional-investigator-says-prison-agency-is-spending-its-dollars-poorly/#:~:text=Zinger%20released%20his%20annual%20report%20on%20Nov.%201,while%20failing%20to%20include%20Indigenous%20groups%20in%20planning>

47 Blackburn, Mark. 2023. « Kathy Neil peut-elle réparer le système carcéral canadien pour les détenus autochtones? Certains n'en sont pas si sûrs. » APTN National News : <https://www.aptnnews.ca/national-news/indigenous-corrections-kathy-neil-correctional-service-of-canada-section-81/> (en anglais).

48 LEGISinfo. 2022. C-5 : *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Parlement du Canada : <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-5>

49 Sécurité publique Canada. 2023. « Le gouvernement du Canada prend des mesures pour remédier à la surreprésentation des personnes autochtones, noires et racisées dans le système de justice pénale » Gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/nouvelles/2023/03/le-gouvernement-du-canada-prend-des-mesures-pour-remedier-a-la-surrepresentation-des-personnes-autochtones-noires-et-racisees-dans-le-systeme-de-ju.html>.

50 Ibid.

51 Service correctionnel du Canada. 2022. « Réinsertion sociale des délinquants autochtones ». Gouvernement du Canada : <https://www.csc-scc.gc.ca/002/003/002003-0005-fr.shtml>.



OBJECTIF N°7:

Mettre en place une infrastructure de données autochtone adaptée à la culture et reflétant les populations autochtones et 2SLGBTQQIA+, basée sur la souveraineté des données autochtones et sur des indicateurs ancrés dans la culture et fondés sur des distinctions.

OBJECTIF N°

7

PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE

4 4

PRIORITÉS À COURT TERME	PROGRÈS
<p>Résoudre les problèmes liés au suivi précis des données dans le SGGIM.</p>	<p>L'année dernière, nous avons rendu compte des investissements réalisés par le gouvernement fédéral pour mettre en place un groupe consultatif sur les données autochtones, mais nous n'avons pu trouver aucune mise à jour sur les mesures prises par le groupe consultatif ou sur le rôle qu'il a joué dans la résolution des problèmes liés aux données.</p> <p>Bien que nous ayons constaté une augmentation de la collecte de données ventilées dans le recensement de 2021 (voir la priorité à court terme suivante), nous n'avons pas vu de changements pour traiter les causes profondes des problèmes liés au suivi précis des données sur les FFADA+ dans les institutions de la police et de la justice.</p> <p>Les projets de recherche de données dirigés par des Autochtones⁵², annoncés dans le budget de 2021, ont pour objectif d'accroître l'accès et la souveraineté des données en ce qui concerne la collecte des données sur les FFADA+. Les impacts ou les résultats des dépenses du projet au cours des exercices 2021-2022 et 2022-2023 pour améliorer le suivi des données sur les FFADA+ ne sont pas transparents.</p> <p>Cela nécessite une action urgente et immédiate. Il n'est pas acceptable de constater un manque d'action continu pour garantir des données sur les FFADA+ précises et accessibles, en particulier après que le gouvernement en ait fait une priorité dans son rapport d'avancement 2022 sur la mise en œuvre de son plan d'action national.</p>
<p>Recueillir des données ventilées pour rendre compte de la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQIA+ autochtones, ainsi que des progrès et de l'efficacité des lois, des politiques et des services.</p>	<p>Grâce au plan d'action pour les données ventilées⁵³, nous avons constaté une augmentation de la collecte de données ventilées lors du recensement de 2021. Grâce à cela, Statistique Canada a publié des rapports plus détaillés qui exposent des données spécifiques sur la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQIA+ autochtones⁵⁴. Il s'agit notamment de rapports sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'homicide au Canada, 2021 (publié le 21 novembre 2022). • Maisons d'hébergement pour les victimes de violence rattachées à des collectivités ou à des organismes autochtones au Canada, 2020-2021 (publié le 16 septembre 2022). • Nombre et taux de victimes d'homicide, selon le genre, l'identité autochtone et le type de relation entre la personne accusée d'homicide et la victime (publié le 2 août 2022). • La victimisation des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada (publié le 19 juillet 2022). • Victimization violente et perceptions de la sécurité : expériences des femmes des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada (publié le 26 avril 2022). <p>Nous n'avons pas vu de preuve de la collecte de données désagrégées concernant les progrès et l'efficacité des lois, des politiques et des services.</p>

52 Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. 2023. « Programme d'initiatives liées aux données et à la recherche dirigées par des Autochtones ». Gouvernement du Canada : [Programme d'initiatives liées aux données et à la recherche dirigées par des Autochtones : Lignes directrices pour les demandes](#)

53 Statistique Canada. 2021. « Plan d'action sur les données désagrégées : Pourquoi est-ce important pour vous ». Gouvernement du Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/nl/pub/11-627-m/11-627-m2021092-fra.htm>.

54 Statistique Canada. 2023. « Victimization et criminalité ». Gouvernement du Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/nl/pub/85-002-x/2022001/article/00012-fra.htm>



OBJETIF N°
7PEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS à la
JUSTICE 

45

PRIORITÉS À COURT TERME	PROGRÈS
<p>5.15; 14.5</p> <p>Collecter des données basées sur les distinctions et intersectionnelles sur les femmes et les filles autochtones et les personnes 2SLGBTQQIA+ dans le système de justice pénale.</p>	<p>Comme ci-dessus, Statistique Canada a publié des rapports qui présentent des données spécifiques sur les peuples autochtones dans le système de justice pénale⁵⁵. Il s'agit notamment de rapports sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Admissions en détention d'adultes dans les services correctionnels selon l'identité autochtone (publié le 23 février 2023). • Admissions d'adultes dans les services communautaires selon l'identité autochtone (23 février 2023). • Toutefois, ces données ne sont ni fondées sur des distinctions ni intersectionnelles. <p>En outre, le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) a fait part de ses préoccupations concernant le manque de données, de suivi et de transparence tout au long de son rapport annuel (publié le 21 novembre 2022)⁵⁶. Cela a été particulièrement mis en évidence dans leurs conclusions sur la surreprésentation des femmes autochtones dans les unités d'intervention structurées (UIS) et les unités sécurisées. En outre, le rapport souligne la faible participation au Programme mère-enfant et la nécessité d'augmenter les données, le suivi et les rapports sur la participation au programme.</p> <p>Le gouvernement fédéral continue de manquer de données fondées sur les distinctions et l'intersectionnalité et de transparence sur les femmes et les filles autochtones et les personnes 2SLGBTQQIA+ dans le système de justice pénale. Le rapport annuel du BEC faisant état de préoccupations concernant le manque de collecte de données, associé à l'absence de collecte de données fondées sur les distinctions et intersectionnelles, il a été déterminé que peu de progrès avaient été réalisés depuis la publication du dernier tableau de bord. Il est essentiel de mettre en place des processus cohérents et transparents pour garantir l'accessibilité des données.</p>

55 Ibid.

56 Zinger, Ivan. 2022. Rapport annuel 2021-2022 du Bureau de l'enquêteur correctionnel. Bureau de l'enquêteur correctionnel : <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20212022-fra.aspx>.

PROCHAINES ÉTAPES IMMÉDIATES

PROCHAINES
ÉTAPES
IMMÉDIATESPEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #


APPELS
à la
JUSTICE

46

PROCHAINES ÉTAPES IMMÉDIATES	PROGRÈS
<p>Services de soutien immédiat pour les survivants et les membres de leur famille.</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir des fonds pour mettre en place des services de guérison et de soutien accessibles aux survivants et aux membres des familles des femmes, filles, bispirituels, transgenres et personnes de genre diversifié+ autochtones disparus et assassinés, où qu'ils se trouvent. Élaborer une approche globale pour apporter un soutien aux victimes autochtones femmes, filles, bispirituelles, transgenres et de genre diversifié+, ainsi qu'à leur famille et/ou à leurs amis. 	<p>Un financement supplémentaire pour le soutien a été engagé dans le budget 2023 pour soutenir les services de guérison et de soutien pour les survivants et les familles de FFADA+. Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élargissement et le renouvellement des programmes existants afin de fournir « 95,8 M\$ sur cinq ans, à partir de 2023-2024, et 20,4 M\$ en continu pour aider les familles autochtones à accéder à des informations sur leurs proches disparus et assassinés, et pour améliorer les services aux victimes afin de soutenir leur parcours de guérison⁵⁷. » <p>En raison de l'absence d'un plan de mise en œuvre, aucune approche globale n'a été établie pour la fourniture d'un soutien.</p>
<p>Participation continue des survivants et des membres de leur famille à la mise en œuvre du plan d'action national.</p> <ul style="list-style-type: none"> Avec un financement adéquat, le Cercle national des familles et des survivants élaborera et mettra en œuvre une stratégie d'engagement qui offrira aux familles et aux survivants de nouvelles possibilités de donner leur avis et de contribuer aux prochaines étapes du plan d'action national. Les partenaires contributeurs continueront à compléter leurs plans d'action et de mise en œuvre sur la base de leur engagement avec les survivants et les membres de leur famille. 	<p>Un montant de 2,6 M\$ sur trois ans a été engagé dans le budget 2023 pour soutenir le Cercle national des familles et des survivants (CNFS) afin de garantir la participation des familles et des survivants à la mise en œuvre du plan d'action national et de la voie fédérale⁵⁸. En outre, lors du rapport sur les progrès réalisés dans le cadre du PAN le 3 juin 2022, les voix du CNFS ont été amplifiées lors de la conférence de presse du gouvernement fédéral. La présidente du CNFS, Hilda Anderson-Pyrz, a qualifié l'absence de progrès de « honte nationale » et a souligné la nécessité d'une volonté politique pour parvenir au changement transformationnel décrit dans les <i>Appels à la justice</i>⁵⁹.</p> <p>Bien que cela indique un certain progrès, nous n'avons pas encore vu le gouvernement fédéral publier un plan de mise en œuvre avec le soutien du CNFS bénéficiera d'un soutien continu afin de garantir que les voix des survivants et de leurs familles restent au centre de la mise en œuvre du plan d'action national.</p>

57 Ministère des Finances du Canada. 2023. Budget 2023 : Un plan canadien : Une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère. Gouvernement du Canada : <https://www.budget.canada.ca/2023/home-accueil-fr.html>.

58 Ibid.

59 Cerf, Ka'nhehs'io. 2022. « "Une honte nationale", disent les défenseurs au sujet du manque de progrès sur le plan d'action sur les FFADA. » CBC News : <https://www.cbc.ca/news/indigenous/mmiwg-action-plan-update-1.6476685><https://www.cbc.ca/news/indigenous/mmiwg-action-plan-update-1.6476685>.

PROCHAINES
ÉTAPES
IMMÉDIATESPEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE 

47

PROCHAINES ÉTAPES IMMÉDIATES	PROGRÈS
<p>Créer un organe de contrôle.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'organe de contrôle représenterait les intérêts des familles, des survivants et des communautés autochtones en enquêtant et en traitant les plaintes pour mauvaise administration ou violation des droits. 	<p>Le 10 janvier 2023, Innovation 7 a été choisi pour élaborer des recommandations sur un mécanisme de surveillance qui suit les progrès des mesures visant à mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQQA+ autochtones⁶⁰.</p> <p>En outre, le budget 2023 a engagé 2,2 M\$ sur cinq ans pour mettre en place un mécanisme de surveillance afin de suivre les progrès de la mise en œuvre du plan d'action national et d'en rendre compte⁶¹.</p> <p>Bien qu'il s'agisse d'étapes tangibles vers la création d'un mécanisme de contrôle, nous n'avons toujours pas de mécanisme de contrôle deux ans après la publication initiale du plan d'action national. Il faut agir de toute urgence pour garantir la transparence et la responsabilité des progrès accomplis.</p>
<p>Sensibilisation et formation du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> Commencer immédiatement à élaborer une campagne d'éducation et de sensibilisation du public sur les problèmes rencontrés par les populations autochtones et à remettre en question l'acceptation et la normalisation de la violence à l'encontre des femmes, des filles, des personnes bispirituelles, des transgenres et des personnes de genre diversifié+ autochtones. Mettre en œuvre une formation tenant compte des traumatismes pour les personnes qui travaillent avec les Autochtones sur des sujets tels que l'histoire, la culture, les problèmes, et la lutte contre le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie. 	<p>Plusieurs cours et possibilités de formation restent disponibles pour les fonctionnaires sur un large éventail de sujets décrits dans le catalogue de cours de l'École de la fonction publique du gouvernement du Canada. Cette année, un nouveau cours intitulé « Surmonter l'adversité et récupérer le pouvoir en tant que femmes autochtones » a eu lieu le 5 mai en l'honneur de la Journée nationale de sensibilisation aux FFADA+⁶². Il n'est pas certain qu'il s'agisse de programmes tenant compte des traumatismes.</p> <p>Nous n'avons trouvé aucune preuve de l'existence d'une campagne d'éducation et de sensibilisation du public.</p> <p>Avec des changements mineurs par rapport à l'année dernière, il est essentiel de voir des actions et de la transparence dans les campagnes d'éducation et de sensibilisation du public qui sont accessibles à tous les Canadiens.</p>

60 RCAANC. (2023). « Le gouvernement du Canada nomme une représentante spéciale du ministre et une organisation dirigée par des Autochtones pour donner suite aux appels à la justice » Gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord/nouvelles/2023/01/le-gouvernement-du-canada-nomme-une-representante-speciale-du-ministre-et-une-organisation-dirigee-par-des-autochtones-pour-donner-suite-aux-appels.html>.

61 Ministère des Finances du Canada. 2023. Budget 2023 : Un plan canadien : une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère.

62 École canadienne de la fonction publique. 2022. « Catalogue d'apprentissage ». Gouvernement du Canada : <https://csps-efpc.gc.ca/catalogue/topics-fra.aspx>.



PROCHAINES
ÉTAPES
IMMÉDIATESPEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #APPELS À LA
JUSTICE 

4 8

PROCHAINES ÉTAPES IMMÉDIATES

Élaboration immédiate d'un plan de mise en œuvre.

- Élaborer un plan de mise en œuvre du plan d'action national comprenant les priorités à court terme identifiées dans le plan d'action national, ainsi que les priorités à moyen et long terme qui conduiront à un véritable changement systémique.
- Chaque priorité comprendra des actions spécifiques, des résultats escomptés, des délais et des ressources.
- Déterminer des mécanismes et des processus de supervision et de coordination nationale indépendante du plan d'action national, qui inclut les partenaires contributeurs et les gouvernements bénéficiant d'un soutien financier.
- Poursuite de l'élaboration des plans de mise en œuvre par les partenaires contributeurs.
- Définir clairement les rôles et les responsabilités de tous les gouvernements (fédéral, provincial/territorial, municipal, autochtone) et des organisations autochtones pour mettre en œuvre les 231 appels à la justice et les 62 appels pour la Miskotahâ.
- Élaborer une structure de responsabilité et de résultats pour le plan d'action national.
- Une analyse autochtone et sexospécifique plus (GBA Plus) sera appliquée au plan de mise en œuvre.

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées
Tableau fédéral/provincial/territorial.

- Créer une table fédérale/provinciale/territoriale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées afin d'offrir un forum spécifique pour examiner et coordonner la collaboration intergouvernementale et les discussions sur divers domaines tels que les questions administratives, la politique, les ressources, la résolution des responsabilités interjuridictionnelles et les processus qui découlent de la mise en œuvre du plan d'action national.

PROGRÈS

Bien qu'il s'agisse d'une priorité immédiate, deux ans après la publication du plan d'action national, aucun plan de mise en œuvre n'a encore été élaboré.

Un plan de mise en œuvre est essentiel pour définir les actions claires, chiffrées et les résultats mesurables qui sont indispensables pour mettre fin à ce génocide.

Le 10 janvier 2023, le ministre de RCAANC, Marc Miller, a tenu une table ronde nationale fédérale/provinciale/territoriale/autochtone (FPTA) sur les FFADA+⁶³. Le budget 2023 a également engagé 2,5 M\$ sur cinq ans pour établir une table permanente FPTA sur les FFADA+⁶⁴.

Nous nous réjouissons de l'avancement de cette étape immédiate et espérons que ces engagements se poursuivront par la création d'une table permanente FPTA sur les FFADA+.

63 RCAANC. 2023. « Le ministre Miller organise une table ronde nationale sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées ». Gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord/nouvelles/2023/01/le-ministre-miller-organise-une-table-ronde-nationale-sur-les-femmes-les-filles-et-les-personnes-2elgbtqi-autochtones-disparues-et-assassinees.html>.

64 Ministère des Finances du Canada. 2023. Budget 2023 : Un plan canadien à l'usage d'une croissance moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère.



PROCHAINES
ÉTAPES
IMMÉDIATESPEU OU PAS DE
PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE
OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À
LA JUSTICE #

PROCHAINES ÉTAPES IMMÉDIATES

Créer des mécanismes de responsabilisation pour l'établissement de rapports sur les 231 appels à la justice et les 62 appels à la Miskotahâ.

- Créer de vastes mécanismes de responsabilisation ancrés dans la souveraineté des données autochtones et axés sur l'établissement de la vérité afin de s'assurer que les 231 appels à la justice de l'Enquête nationale et les 62 appels à la Miskotahâ du BMLF sont mis en œuvre par tous les gouvernements (fédéral, provincial/territorial, municipal, autochtone) et les organismes, et que leurs résultats sont mesurés en fonction de leur efficacité à créer un changement transformateur et à réaliser la décolonisation. Cela pourrait faire partie des responsabilités du comité indépendant ou du groupe de travail.
- Créer des mécanismes de responsabilité en matière de données ancrés dans la souveraineté autochtone en matière de données.
- Créer un portail web indépendant pour publier des rapports annuels afin de suivre les progrès réalisés dans la réponse aux appels à la justice et aux appels à la Miskotahâ.
- D'ici juin 2022, publier le premier rapport annuel sur les progrès réalisés dans la réponse aux appels à la justice et aux appels à la Miskotahâ.

PROGRÈS

Le 3 juin 2022, le gouvernement fédéral a publié son premier rapport annuel d'avancement⁶⁵.

Le 10 janvier 2023, Innovation 7 a été choisie pour élaborer des recommandations sur un mécanisme de surveillance qui suit les progrès des mesures visant à mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQIA+ autochtones⁶⁶. Le budget 2023 a également engagé 2,2 M\$ sur cinq ans pour établir un mécanisme de surveillance afin de suivre les progrès de la mise en œuvre du plan d'action national et d'en rendre compte⁶⁷.

De plus, le 10 janvier 2023, Jennifer Moore Rattray a été nommée représentante spéciale ministérielle chargée de fournir des conseils et des recommandations en vue de créer un médiateur autochtone et des droits de l'homme⁶⁸. Le budget 2023 a engagé 1,6 M\$ sur deux ans pour soutenir la nomination de la représentante spéciale ministérielle chargée de fournir des conseils et des recommandations sur la création d'un médiateur autochtone et des droits de l'homme⁶⁹.

Il ne s'agit que de premières étapes - nous n'avons pas encore vu la mise en place du mécanisme de surveillance et du médiateur pour les droits autochtones et les droits de l'homme. Nous n'avons pas non plus vu d'action concernant les mécanismes de responsabilité en matière de données et la création d'un portail web indépendant. Malgré l'espoir d'une transparence et d'une responsabilité accrues en 2022-2023, nous nous heurtons aux mêmes obstacles que l'année dernière, car il nous manque toujours les mécanismes essentiels nécessaires pour suivre les progrès de manière précise et transparente.

65 RCAANC. 2022. Rapport d'avancement annuel 2021-2022 sur la Voie fédérale : Sommaire. Gouvernement du Canada : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1654106027477/1654106059774#cp4>.

66 RCAANC. (2023). « Le gouvernement du Canada nomme une représentante spéciale du ministre et une organisation dirigée par des Autochtones pour donner suite aux appels à la justice ».

67 Ministère des Finances du Canada. 2023. Budget 2023 : *Un plan canadien : Une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère*.

68 RCAANC. (2023). « Le gouvernement du Canada nomme un représentant spécial ministériel et une organisation dirigée par des Autochtones pour répondre aux appels à la justice. ».

69 Ministère des Finances du Canada. 2023. Budget 2023 : *Un plan canadien : Une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère*.



ANALYSE GLOBALE ET CONCLUSION

Depuis la publication des *Appels à la justice* (2019) et du PAN (2021), le gouvernement fédéral n'a pas réussi à faire des progrès substantiels pour créer un changement transformationnel et mettre fin au génocide des FFADA+. De manière frustrante, l'année écoulée n'a pas dérogé à la règle, et le cycle de la violence à l'encontre des FF2STGD+ autochtones s'est poursuivi. Une analyse approfondie de chaque objectif à court terme montre qu'il reste encore beaucoup à faire pour mener à bien les actions proposées par le gouvernement et réaliser les 231 *appels à la justice*, comme il en a l'obligation légale. En outre, de nombreuses réponses du gouvernement fédéral s'appuient fortement sur l'allocation de fonds au lieu d'aborder l'action par des moyens internes. Ainsi, l'allocation de fonds n'équivaut pas à des progrès dans le cadre de la GIGM2S+, puisqu'il n'est pas possible de quantifier l'influence des programmes/projets financés sur les progrès réalisés au niveau de la communauté. Les actions entreprises en dehors des dotations budgétaires, y compris la création d'organes de contrôle, de comités et de groupes de travail, ne sont pas claires.

Il est préoccupant de constater que le gouvernement fédéral doit faire davantage de progrès dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre et dans la mise en place de mécanismes essentiels de responsabilité et de transparence (c.-à-d. des organes de surveillance, des comités, des groupes de travail). Quatre ans après la publication du rapport final de l'enquête nationale et des 231 *appels à la justice*, nous attendons toujours que le gouvernement fédéral publie un plan de mise en œuvre établissant une ligne directrice chiffrée, réalisable et mesurable pour son approche. Sans un plan de mise en œuvre concret, le gouvernement fédéral ne peut pas mettre en œuvre correctement les *appels à la justice*. En outre, le gouvernement fédéral continue de tergiverser sur la création de mécanismes essentiels de responsabilité et de transparence. Après deux ans de fonctionnement du PAN, le gouvernement fédéral n'a pas réussi à mettre en place un groupe de travail national sur les FFADA+, le comité de réforme de la justice ou un mécanisme indépendant pour rendre compte des progrès réalisés dans le cadre du PAN. Ces mécanismes sont non seulement nécessaires pour suivre le changement et soutenir les familles et les survivants des FFADA+, mais aussi pour créer un avenir plus sûr pour les FF2STGD+ autochtones.

Dans certains cas, l'inaction du gouvernement fédéral concernant le PAN a contribué à la détérioration de la sécurité des FF2STGD+ autochtones. Plus particulièrement, au cours de l'année écoulée, une grande attention a été portée à la surreprésentation des femmes autochtones dans les prisons fédérales, les femmes autochtones devant représenter 50 % de la population féminine dans les établissements pénitentiaires fédéraux en 2022. En particulier, le gouvernement fédéral n'a pas veillé à ce que les principes de *Gladue* et les possibilités de peines alternatives soient utilisés, ce qui contribue encore à la surreprésentation des FF2STGD+ autochtones. De même, le système de protection de l'enfance continue de laisser tomber les enfants autochtones et leurs familles, et l'on craint qu'il n'empire encore. Il est impératif que tous les gouvernements du Canada réagissent rapidement et prennent des mesures pour



assurer la sécurité des personnes autochtones appartenant au groupe des FF2STGD+ de manière responsable et transparente.

Comme nous l'avons souligné dans notre premier tableau de bord annuel (2022), le manque de transparence du gouvernement fédéral a continué d'entraver notre capacité à évaluer les progrès réalisés dans le cadre du PAN et des 231 *appels à la justice*. En raison du manque de rapports transparents et accessibles sur le PAN au cours de l'année écoulée, bon nombre de nos conclusions ont été identifiées à l'aide de la page web de divulgation proactive, des communiqués de presse et avis du ministère, et des annonces de mise à jour budgétaire/financière. Bien que ce processus ait mis en évidence des disparités importantes dans les promesses de financement et les affectations, il était également clair que de nombreux projets et programmes dont le financement avait été débloqué n'étaient souvent pas identifiés ou inclus. La création d'une plateforme de suivi du PAN, transparente et accessible, permettrait d'améliorer la responsabilité du gouvernement fédéral en ce qui concerne le PAN.

Si l'on considère chaque objectif et les prochaines étapes immédiates, le gouvernement fédéral **n'a pas** réalisé de progrès significatifs dans le cadre du PAN et des *appels à la justice* au cours de l'année écoulée. Pour chaque objectif, le gouvernement fédéral n'a pas réalisé d'avancées significatives sur six des sept objectifs généraux, et n'a fait que peu ou pas de progrès sur 15 des actions énumérées. L'absence persistante d'un plan de mise en œuvre, ainsi que d'autres mécanismes essentiels permettant de suivre les progrès et de garantir la responsabilité, constitue un **ÉCHEC**. Le gouvernement fédéral doit publier un plan détaillé, mesuré et chiffré, accompagné d'un mécanisme de responsabilisation indispensable. En négligeant de le faire, il ne fera que permettre à ce génocide de se poursuivre.

AVANCER

Pour l'avenir, nous espérons que le gouvernement fédéral prendra des mesures accélérées pour mettre en œuvre chaque appel à la justice. Plus précisément, nous devons voir des actions immédiates pour :

1. Publier un plan de mise en œuvre chiffré, mesurable et réalisable afin d'accélérer la mise en œuvre du PAN et d'accroître la transparence et la responsabilité en ce qui concerne le déblocage de fonds et l'élaboration de programmes visant à lutter contre le génocide des FFADA+.
2. Mettre en place l'alerte « robe rouge », un système d'alerte qui fonctionnerait de la même manière que l'Alerte Amber, utilisée pour retrouver un enfant disparu, et qui enverrait des notifications d'urgence au public lorsqu'une FF2STGD+ autochtone membre de la famille est portée disparue ou est en danger. L'alerte à la robe rouge favorisera des recherches immédiates, plus approfondies et plus efficaces, et augmentera les chances de les ramener sains et saufs à la maison.



3. Accélérer la mise en place d'un organe de contrôle, y compris la création d'un bureau du médiateur chargé de la surveillance, de l'établissement de rapports, de l'obligation de rendre des comptes et de l'application des lois au niveau fédéral, ainsi que d'un rôle consultatif pour les provinces et les municipalités. L'entité de surveillance devrait être un bureau de médiateur indépendant pour les droits de l'homme, dirigé par des Autochtones et composé principalement de membres des familles et de survivants qui sont les plus touchés par le génocide des FFADA+ et guidé par leur expérience et leurs connaissances vécues; son objectif sera d'assurer la transparence des rapports et il devrait être chargé de veiller à ce que des mises à jour régulières soient disponibles et accessibles.
4. Un soutien supplémentaire, notamment un financement d'urgence, de la part du gouvernement fédéral pour la recherche de FFADA+. Nous ne pouvons plus attendre que des études de faisabilité soient réalisées pour les recherches de parents disparus. La priorité doit être donnée à la récupération des FF2STGD+ autochtones disparues, et des recherches approfondies doivent être entreprises immédiatement dans les décharges de Prairie Green et de Brady.
5. Améliorer l'accès aux services de guérison et de prévention de la violence. Les données recueillies par le biais du site Web Safe Passage de l'AFAC sur les cas des FFADA+ et les ressources communautaires disponibles nous ont permis d'établir un lien entre le manque de ressources communautaires adéquates et culturellement sûres et les taux plus élevés de FFADA+. Ce besoin a également été porté à l'attention de l'AFAC par le Conseil de sécurité des femmes autochtones (IWSC) composé de 18 membres de nos associations provinciales et territoriales affiliées (APTA).
6. Pour remédier aux taux disproportionnés de FF2STGD+ autochtones incarcérées, une loi doit être adoptée pour mettre en œuvre les principes de *Gladue* en supprimant les peines minimales obligatoires restantes dans le Code criminel, un changement qui reflète les positions de l'AFAC devant le comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi C-5. En outre, davantage de services doivent être offerts aux FF2STGD+ autochtones incarcérées, notamment en matière de santé mentale et de soutien aux victimes de traumatismes, ainsi qu'en matière de soutien culturel et spirituel.
7. L'AFAC appelle également à une représentation positive des FF2STGD+ autochtones dans les médias, les forces de l'ordre et les systèmes judiciaires, de santé et d'éducation afin de présenter des représentations authentiques et appropriées et de restaurer leur place en tant que membres de la famille, amis, donneurs de vie, guérisseurs, leaders, gardiens du savoir et aînés sacrés et appréciés.



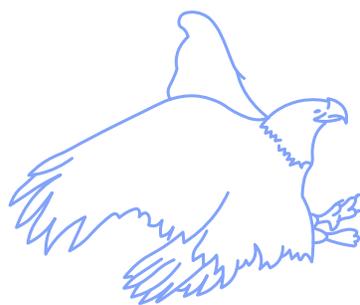
Nous exigeons que le gouvernement prenne enfin des mesures à la hauteur de la gravité de ce génocide en cours, en agissant sur les impératifs juridiques soulignés par l'enquête nationale sur les FFADA et en remplissant ses obligations nationales et internationales en matière de droits de l'homme en mettant pleinement en œuvre les 231 *appels à la justice*, en faisant respecter les droits inhérents des FFADA et en mettant fin au génocide des FFADA. Le Canada se trouve à un point critique alors que la violence contre les FF2STGD+ autochtones se poursuit à un rythme disproportionné. Nous demandons au gouvernement fédéral de déclarer l'état d'urgence nationale et de mettre immédiatement en place un système d'alerte au public pour les FFADA+.

Bien que les politiques et le financement aident à combler les lacunes des programmes et des services destinés à soutenir les FF2STGD+ autochtones, ils ne suffisent pas à réaliser le changement transformationnel demandé par l'enquête nationale sur les FFADA. Le gouvernement doit faire preuve de responsabilité et de transparence pour s'assurer que les fonds alloués atteignent les communautés et réduisent la violence. En outre, le gouvernement fédéral doit donner la priorité à la protection et à la sécurité des FF2STGD+ autochtones par le biais d'un changement fondamental des structures et des institutions et d'un changement systémique.

ANNEXE A : APPELS À LA JUSTICE NON PRIS EN COMPTE DANS LE PLAN D'ACTION NATIONAL

Dans le plan d'action national du gouvernement fédéral, chaque objectif énumère les *appels à la justice* qui sont traités. Cependant, un nombre important d'*appels à la justice* n'ont pas été inclus ou mentionnés. Il s'agit d'impératifs juridiques auxquels il faut répondre.

Bien qu'elles ne soient pas incluses dans le plan d'action national, il est possible que des activités aient été menées en rapport avec certains des appels énumérés ci-dessous. Toutefois, en l'absence de transparence ou de responsabilité, il est difficile de déterminer avec certitude les mesures qui ont été prises, le cas échéant. Voici un aperçu des *appels à la justice* qui n'ont pas été inclus ou mentionnés dans le plan d'action national.



DROITS DE LA PERSONNE ET DES AUTOCHTONES ET OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES

- 1.1** | Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national chiffré, mesurable et exploitable.
- 1.3** | Lors de l'élaboration des budgets et de la définition des activités et des priorités du gouvernement, continuer à donner la priorité aux mesures nécessaires pour éliminer la marginalisation sociale, économique, culturelle et politique des femmes, des filles et des peuples autochtones et à leur allouer des ressources.
- 1.4** | Prendre des mesures urgentes et spéciales pour s'assurer que les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQQIA+ autochtones sont représentées dans la gouvernance et que leurs droits politiques sont respectés et défendus.
- 1.5** | Prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir, enquêter, punir et compenser la violence à l'encontre des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQQIA+ autochtones.
- 1.6** | Éliminer les lacunes et les négligences juridictionnelles qui aboutissent à un refus de services, ou à des services mal réglementés et mal fournis, qui traitent de la marginalisation et de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones et des personnes 2SLGBTQQIA+.

CULTURE

- 2.3** | Veiller à ce que toutes les femmes et filles autochtones et les personnes 2SLGBTQQIA+ aient accès à leur culture et à leur langue en toute sécurité, sans obstacle, de manière permanente et significative.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 3.5** | Mettre en place, dans toutes les communautés et régions, des équipes d'intervention d'urgence culturellement compétentes et réactives pour répondre aux besoins immédiats d'une personne, d'une famille et/ou d'une communauté autochtone après un événement traumatisant.
- 3.5** | Garantir l'égalité réelle pour les services de santé gérés par les autochtones.

SÉCURITÉ HUMAINE

- 4.1** | Défendre les droits sociaux et économiques des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQQIA autochtones en garantissant des services et des infrastructures qui répondent à leurs besoins sociaux et économiques.
- 4.2** | Reconnaître le droit des peuples autochtones à l'autodétermination en matière de développement économique et social.
- 4.3** | Soutenir les programmes et services destinés aux femmes, aux filles et aux personnes 2SLGBTQQIA autochtones dans l'industrie du sexe afin de promouvoir leur sécurité.
- 4.4** | Fournir des soutiens et des ressources pour les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi pour toutes les femmes et filles autochtones et les personnes 2SLGBTQQIA.
- 4.8** | Veiller à ce que des plans et des financements adéquats soient mis en place pour des services et des infrastructures de transport sûrs et abordables.

JUSTICE

- 5.1** | Mettre en œuvre immédiatement les recommandations relatives au système judiciaire canadien.
- 5.4** | Transformer immédiatement et radicalement la police autochtone de son état actuel de simple délégation à un exercice d'autogouvernance et d'autodétermination en matière de police.
- 5.5** | Financer la fourniture de services de police au sein des communautés autochtones des régions nordiques et éloignées de manière que ces services répondent aux besoins des communautés en matière de sécurité et de justice et que la qualité des services de police soit équitable par rapport à celle des services fournis aux Canadiens non autochtones.
- 5.9** | Veiller à ce que les ordonnances de protection soient disponibles, accessibles, délivrées rapidement, et à ce qu'elles bénéficient d'un service et de ressources efficaces.

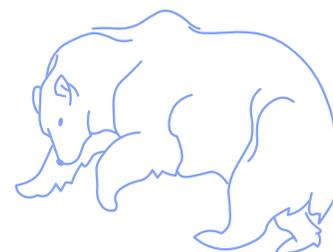
- 5.10** | Recruter et fidéliser davantage de juges de paix autochtones.
- 5.11** | Accroître l'accessibilité à des pratiques judiciaires significatives et culturellement appropriées.
- 5.12** | Augmenter la représentation autochtone dans tous les tribunaux canadiens, y compris à la Cour suprême du Canada.
- 5.21** | Réduire la surreprésentation flagrante des femmes et des filles autochtones dans le système de justice pénale en mettant pleinement en œuvre les recommandations des rapports du Bureau de l'enquêteur correctionnel et du vérificateur général du Canada (préparer les délinquants autochtones à la libération, automne 2016), notamment :
- Appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada (2015).
 - Rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, Les Autochtones dans le système correctionnel fédéral (juin 2018).
 - Rapport du Comité permanent de la condition féminine, Un appel à l'action : La réconciliation avec les femmes autochtones dans les systèmes judiciaire et correctionnel fédéraux (juin 2018).
 - Commission d'enquête sur certains événements survenus à la prison pour femmes de Kingston (1996, rapport Arbour).
- 5.22** | Les corrections apportées par les femmes aux principes clés énoncés dans La création de choix (1990).
- 5.23** | Créer un poste de commissaire adjoint pour les services correctionnels autochtones afin que l'entreprise soit attentive aux questions autochtones et qu'elle rende des comptes à ce sujet.
- 5.24** | Modifier les processus de collecte de données et de sélection initiale afin de recueillir des données fondées sur les distinctions et l'intersectionnalité.
- 5.25** | Recherche de ressources sur les hommes qui commettent des violences à l'encontre des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQQIA autochtones.



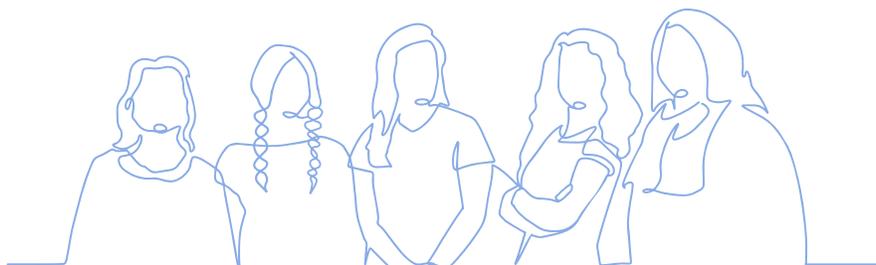
D'AUTRES APPELS À LA JUSTICE QUI FONT APPEL AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- 7.1** | Reconnaître que les peuples autochtones sont les experts en matière de soins et de guérison et que les services de santé et de bien-être sont plus efficaces lorsqu'ils sont conçus et fournis par eux.
- 7.2** | Veiller à ce que les services de santé et de bien-être destinés aux peuples autochtones comprennent des aides à la guérison de toutes les formes de traumatismes non résolus.
- 7.4** | Fournir les ressources nécessaires, y compris le financement, pour soutenir la revitalisation des pratiques autochtones en matière de santé, de bien-être et de soins aux enfants et aux aînés.
- 7.5** | Soutenir et fournir les ressources permanentes et nécessaires aux programmes spécialisés d'intervention, de guérison et de traitement, ainsi qu'aux services et initiatives offerts dans les langues autochtones.
- 7.7** | Encourager, soutenir et financer équitablement les autochtones pour qu'ils se forment et travaillent dans le domaine de la santé et du bien-être.
- 7.8** | Créer des possibilités efficaces et bien financées, ainsi que des incitations socio-économiques, pour encourager les autochtones à travailler dans le domaine de la santé et du bien-être et dans leurs communautés.
- 9.3** | Financer une augmentation du recrutement d'autochtones dans tous les services de police.
- 12.2** | Transformer fondamentalement les systèmes actuels de protection de l'enfance afin que les communautés autochtones aient le contrôle de la conception et de la prestation des services destinés à leurs familles et à leurs enfants.
- 12.3** | Élaborer et appliquer une définition de « l'intérêt supérieur de l'enfant » fondée sur des perspectives, des visions du monde, des besoins et des priorités autochtones distincts.
- 12.4** | Interdire l'arrestation d'enfants sur la base de la pauvreté et de préjugés culturels.

- 12.5** | Fournir des ressources financières et un soutien aux membres de la famille ou de la communauté des enfants de FFADA2S.
- 12.6** | Veiller à ce que les services de protection de l'enfance donnent la priorité et veillent à ce qu'un ou plusieurs membres de la famille, ou un membre de la communauté proche, prennent en charge les enfants autochtones.
- 12.7** | Garantir la disponibilité et l'accessibilité de programmes culturels et linguistiques fondés sur les distinctions et sûrs sur le plan culturel pour les enfants autochtones pris en charge par les services de protection de l'enfance.
- 12.9** | Créer un poste de commissaire national à l'enfance et à la jeunesse afin de renforcer le cadre de responsabilisation pour les droits des enfants autochtones au Canada.
- 12.11** | Réformer les lois et les obligations relatives aux jeunes qui sortent du système.
- 12.13** | Mise en œuvre complète du plan «Spirit Bear».
- 12.14** | Fournir des soins et des services appropriés aux enfants qui ont été exploités ou victimes de la traite pendant qu'ils étaient pris en charge.
- 12.15** | Enquête approfondie sur les décès de jeunes autochtones pris en charge.
- 13.2** | Réaliser des évaluations d'impact socio-économique basées sur le genre pour tous les projets proposés dans le cadre de la prise de décision et du suivi continu des projets.
- 13.4** | Financer des enquêtes et des études supplémentaires pour mieux comprendre la relation entre l'extraction des ressources et d'autres projets de développement et la violence à l'encontre des femmes et des filles autochtones et des personnes 2SLGBTQIA.
- 13.5** | Anticiper et reconnaître la demande accrue d'infrastructures sociales en raison des projets de développement et de l'extraction des ressources.
- 16.2** | Créer des lois et des services pour assurer la protection et la revitalisation de la culture et de la langue inuites.



- 16.8** | Investir dans le recrutement et le renforcement des capacités des Inuits dans les domaines de la médecine, de la santé et du bien-être.
- 16.10** | Développer des politiques et des programmes pour inclure des programmes de guérison et de santé dans les systèmes éducatifs.
- 16.12** | Veiller à ce que les hommes et les garçons inuits bénéficient de services sexospécifiques et inuits pour traiter les traumatismes historiques et actuels.
- 16.13** | Prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits.
- 16.14** | Revoir et modifier les lois relatives aux services à l'enfance et à la famille pour s'assurer qu'elles respectent les droits des enfants et des familles inuits et qu'elles sont conformes aux lois et aux valeurs inuites.
- 16.15** | Établir un défenseur des enfants et des jeunes inuits ayant compétence sur tous les enfants inuits pris en charge.
- 16.16** | Recenser et communiquer le nombre d'enfants inuits pris en charge à l'aide de données ventilées.
- 16.17** | Soutenir en priorité les familles et les communautés inuites pour répondre aux besoins des enfants inuits.
- 16.21** | Assurer un accès équitable à des possibilités d'éducation et à des résultats de grande qualité, de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement postsecondaire, au sein des communautés inuites.
- 16.26** | Établir davantage d'options postsecondaires dans l'Inuit Nunangat.
- 16.28** | Investir dans des services de traitement et de réadaptation spécifiques aux Inuits.



- 16.33** | Investir dans le renforcement des capacités, le recrutement et la formation pour parvenir à une représentation proportionnelle des Inuits dans la fonction publique sur les territoires inuits.
- 16.34** | Mettre pleinement en œuvre les principes et les objectifs de l'article 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.
- 16.35** | Veiller à ce que l'intention et les objectifs des dispositions relatives au maintien de l'ordre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois soient pleinement mis en œuvre.
- 16.36** | Veiller à ce qu'il y ait des services de police dans toutes les communautés inuites.
- 16.39** | Soutenir et financer la création de centres de défense des enfants culturellement adaptés et efficaces sur l'ensemble du territoire inuit.
- 16.40** | Se concentrer sur le bien-être des enfants et développer des réponses aux expériences négatives de l'enfance qui soient culturellement appropriées et fondées sur des preuves.
- 16.41** | Travailler avec les femmes et les filles inuites et les personnes 2SLGBTQIA pour identifier les obstacles et promouvoir une représentation égale au sein des organes de gouvernance.
- 16.42** | Assurer un financement durable, équitable et à long terme des groupes de femmes, de jeunes et de personnes 2SLGBTQIA inuits.
- 16.45** | Reconnaître les conclusions de la commission de vérité Qikiqtani et travailler à la mise en œuvre de ses recommandations.
- 16.46** | Soutenir le travail du projet Nanivalut à long terme par un financement durable.
- 17.1** | Respecter sa responsabilité constitutionnelle à l'égard des Métis et des non-inscrits dans la prestation de tous les programmes et services qui relèvent de sa responsabilité.
- 17.3** | Assurer une représentation équitable des voix des Métis dans l'élaboration des politiques,

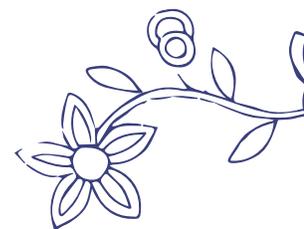


le financement et la prestation des services, et inclure les voix et les perspectives des Métis dans la prise de décision.

- 17.4** | Financer et soutenir les programmes et services spécifiques aux Métis qui répondent aux besoins des Métis de manière équitable, et soutenir les organismes et institutions de défense des intérêts des Métis.
- 17.5** | Éliminer les obstacles à l'accès des Métis aux programmes et aux services.
- 17.6** | Poursuivre la mise en œuvre d'une approche fondée sur les distinctions qui tient compte de l'histoire unique des communautés et du peuple métis.
- 17.7** | Financer et soutenir des programmes et des services culturellement appropriés pour les Métis vivant dans les centres urbains, y compris ceux qui respectent la diversité interne des communautés métisses en ce qui concerne la spiritualité, l'identité sexuelle et l'identité culturelle.
- 17.8** | En partenariat avec les communautés, les organisations et les individus métis, concevoir une formation obligatoire et continue sur les compétences culturelles pour les fonctionnaires (y compris le personnel travaillant dans les services de police, la justice, l'éducation, les soins de santé, le travail social et le gouvernement).
- 17.9** | Offrir des options de transport sûres, en particulier dans les communautés rurales, éloignées et nordiques, y compris des programmes de « transport sûr », et surveiller les zones de recrutement élevé où les femmes et les filles métisses et les personnes 2SLGBTQQIA sont plus susceptibles d'être ciblées.
- 17.10** | Respecter les droits des Métis et l'autoidentification des individus en tant que Métis.
- 17.11** | Soutenir et financer le dialogue et les relations entre les communautés métisses et les Premières Nations.
- 17.12** | Établir des partenariats avec les communautés, les organisations et les personnes métisses pour assurer un accès culturellement sûr aux services de police.



- 17.13** | S'engager dans l'éducation sur l'histoire et les besoins uniques des communautés métisses.
- 17.14** | Nous demandons aux services de police d'établir une meilleure communication avec les communautés et les populations métisses par le biais de conseils consultatifs représentatifs qui impliquent les communautés métisses et répondent à leurs besoins.
- 17.15** | Financer l'expansion des modèles de sécurité communautaire qui intègrent les perspectives et le peuple métis, tels que les agents de maintien de la paix locaux ou les programmes comme la Bear Clan Patrol.
- 17.16** | Soutenir les services de protection de l'enfance autodéterminés et culturellement spécifiques aux besoins des familles métisses, axés sur la prévention et le maintien de l'unité familiale.
- 17.17** | Accroître le financement et le soutien aux agences métisses de protection de l'enfance et au placement des enfants dans des foyers métis.
- 17.18** | Établir et maintenir le financement de programmes culturels pour les enfants métis placés en famille d'accueil, en particulier lorsqu'ils sont placés dans des familles non autochtones ou non métisses.
- 17.19** | Aborder la question du chômage et de la pauvreté des Métis comme un moyen de prévenir l'appréhension des enfants.
- 17.20** | Financer et soutenir les programmes pour les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQQIA métisses, y compris un meilleur accès aux programmes de guérison traditionnelle, aux centres de traitement pour les jeunes, au soutien familial et au financement et aux initiatives de prévention de la violence pour les Métis.
- 17.21** | Reconnaître et remplir les obligations envers les Métis dans tous les domaines, en particulier dans celui de la santé, et demander en outre à tous les gouvernements que les services tels que ceux de la DGSPNI soient fournis aux Métis et aux Premières Nations non inscrites d'une manière équitable et conforme aux normes substantielles en matière de droits de l'homme.



- 17.22** | Respecter et soutenir la pleine mise en œuvre du principe de Jordan en ce qui concerne les Métis.
- 17.23** | Fournir des programmes et des services propres aux Métis qui traitent des dimensions émotionnelles, mentales, physiques et spirituelles du bien-être, y compris des services coordonnés ou colocalisés pour offrir des soins globaux holistiques.
- 17.24** | Financer et mettre en place des programmes et des initiatives dirigés par des Métis pour remédier au manque de connaissances sur le peuple et la culture métis au sein de la société canadienne.
- 17.25** | Élaborer des programmes et des initiatives qui facilitent l'accès aux connaissances culturelles et favorisent un sentiment positif d'identité culturelle au sein des communautés métisses.
- 17.26** | Financer et soutenir la programmation culturelle qui aide à revitaliser la pratique de la culture métisse, y compris l'intégration de l'histoire et des langues métisses dans les programmes d'études des écoles primaires et secondaires.
- 17.27** | Poursuivre l'élaboration de programmes de justice réparatrice et de réadaptation, y compris dans les établissements correctionnels, adaptés aux besoins et aux réalités culturelles des Métis, afin de s'attaquer aux causes profondes de la violence.
- 17.28** | Fournir davantage de services de soutien aux victimes spécifiques aux besoins des Métis afin d'aider les victimes et les familles métisses à naviguer dans le système juridique et de soutenir leur guérison et leur bien-être tout au long du processus de recherche de la justice.
- 17.29** | S'engager dans l'éducation et la formation concernant l'histoire et les réalités contemporaines des expériences métisses.
- 18.2** | Intégrer toutes les perspectives dans la prise de décision, y compris celles des personnes et des jeunes 2SLGBTQQIA.
- 18.5** | Veiller à ce que tous les programmes disposent d'un personnel de première ligne et d'un encadrement 2SLGBTQQIA et d'un soutien culturellement spécifique.
- 18.6** | Financer et soutenir les programmes pour la jeunesse qui sont largement accessibles et qui s'adressent aux personnes 2SLGBTQQIA.



- 18.8** | Soutenir la création de réseaux et de communautés pour les personnes 2SLGBTQQIA.
- 18.10** | Fournir des lieux de cérémonie et des espaces culturels sûrs et dédiés aux jeunes et aux adultes 2SLGBTQQIA, et défendre l'inclusion des 2SLGBTQQIA dans ces espaces.
- 18.11** | Prendre en compte les identités de genre non binaires dans la conception des programmes et des services et proposer des toilettes et des vestiaires non sexistes dans les établissements.
- 18.15** | Soutenir et mener des recherches sur les connaissances et les enseignements précoloniaux concernant la place, les rôles et les responsabilités des personnes 2SLGBTQQIA.
- 18.16** | Financer et soutenir des rassemblements spécifiques de Gardiens du savoir sur le thème de la récupération et du rétablissement de l'espace et de la communauté pour les personnes 2SLGBTQQIA.
- 18.24** | Lutter contre le sans-abrisme, la pauvreté et les autres obstacles socio-économiques à l'obtention de droits équitables et substantiels pour les personnes 2SLGBTQQIA.
- 18.28** | Financer et soutenir des services de santé étendus et spécialisés pour les personnes 2SLGBTQQIA.
- 18.29** | Créer des rôles pour les travailleurs de santé autochtones qui détiendraient la même autorité que les infirmières en santé mentale communautaire et les travailleurs sociaux en termes de défense des clients 2SLGBTQQIA.
- 18.30** | Réduire les délais d'attente pour les opérations de changement de sexe.
- 18.31** | Sensibiliser les jeunes à la santé des personnes 2SLGBTQQIA.





FICHE D'ÉVALUATION ANNUELLE

DU PLAN D'ACTION FFADA+ DU CANADA

RAPPORT ANNUEL DÉCRIVANT LES
PROGRÈS RÉALISÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DE SON
PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LES

FFADA+

2022-23



Native Women's Association of Canada

L'Association des femmes autochtones du Canada

